



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, cet avis vous est par la présente donné par la soussignée Directrice générale que vous êtes convoqués à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 7 juillet 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au 216, chemin d'Old Chelsea, à Chelsea.

L'ordre du jour est le suivant :

To all Council members of the Municipality of Chelsea, this notice is hereby given by the undersigned Director General that you are summoned to an ordinary Council sitting to be held Tuesday, July 7, 2026, at 7 p.m. in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais, at 216 chemin d'Old Chelsea, in Chelsea.

The agenda is as follows :

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 JUILLET 2026 – 19 h

AGENDA ORDINARY SITTING OF COUNCIL JULY 7, 2026 – 7:00 P.M.



OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les séances du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

- a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 / Adoption of the minutes of the ordinary sitting held on June 2, 2026
- b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2026 / Adoption of the minutes of the special sitting held on June 19, 2026

5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

- a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 6 mai 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on May 6, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- b) Amendements budgétaires mensuels – Mai 2026 / May 2026 monthly budget amendments
- c) Dépôt de la liste des comptes payés du 20 mai 2026 au 23 juin 2026 au montant de 2 377 980,51 \$ / Tabling of the list of accounts paid from May 20, 2026 to June 23, 2026, in the amount of \$2,377,980.51
- d) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable tenue le 19 juin 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on June 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le chemin Centennial / Awarding of the contract for a geotechnical study and an environmental characterization for chemin Centennial
- b) Octroi du contrat pour le remplacement des commutateurs pour le réseau informatique / Awarding of the contract for the replacement of network switches
- c) Octroi du contrat pour des travaux d'entretien du refroidisseur à l'aréna du Centre Meredith / Awarding of the contract for maintenance work on the chiller at the Meredith Center arena
- d) Octroi du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour 2026 / Awarding of the contract for the supply of crushed stone for 2026

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives aux réparations de la niveleuse à même l'excédent non affecté

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Autorisation de procéder au transfert de propriété suite au processus de vente pour non-paiement de taxes 2024 / Authorization to transfer ownership following the 2024 sale process due to non-payment of taxes
- b) Autorisation de signer une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de travaux au pont P-02995 sur le chemin de la Rivière / Authorization to sign an agreement with the ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec regarding work on Bridge P-02995 on chemin de la Rivière
- c) Mandat pour la signature d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada / Mandate for the signature of a public utility servitude in favor of Hydro-Québec and Bell Canada
- d) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en 2027 de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles / Mandate to the Union of Quebec Municipalities for the purchase in 2027 of various residual material bins

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Affectation d'un montant de 1 661,27 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté – Fonds vert municipal au 31 décembre 2026 pour les redevances

2025 de Gazifère inc. / Allocation in the amount of \$1,661.27 to the affected operating surplus – Municipal green fund as of December 31, 2026 for Gazifère inc. 2025 fees

- b) Affectation d'un montant de 8 883,88 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté – Fonds vert municipal au 31 décembre 2026 pour les tarifications 2024 et 2025 au Fonds des municipalités pour la biodiversité / Allocation in the amount of \$8,883.88 to the affected operating surplus – Municipal green fund as of December 31, 2026, for 2024 and 2025 fees for Municipal Biodiversity Fund

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'employée numéro 883 / Resignation of employee number 883
- b) Entente de fin d'emploi de l'employé numéro 34 / Employment termination agreement for employee number 34
- c) Démission de l'employée numéro 643 / Resignation of employee number 643

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marge latérale droite pour entrée charretière/allée d'accès – 3, chemin Sherrin – District électoral 4 / Minor exemption – Right side setback – 3 chemin Sherrin – Electoral district 4
- b) Dérogation mineure – Marge latérale droite et largeur du trottoir – 141, chemin Marc-Aurèle-Fortin – District électoral 2 / Minor exemption – Right side setback and sidewalk width – 141 chemin Marc-Aurèle-Fortin – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 1716, Route 105 – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program - Attached commercial sign – 1716 Route 105 – Electoral district 5
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne détachée intégrée à l'enseigne collective – 87, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site Planning and Architectural Integration Program – Detached sign integrated into the collective sign – 87 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du premier projet de règlement numéro 1388-26 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1215-22– Dispositions relatives à la protection du ruisseau Meech comme territoire de connectivité des habitats / Adoption of the first draft by-law number 1388-26 – By-law amending zoning by-law number 1215-22 – Provisions regarding the protection of Meech creek as a habitat connectivity corridor
- b) Avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1391-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes / Notice of motion, presentation and tabling of the first draft by-law number 1391-26 – By-law amending certain provisions of the Zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending sign illumination standards
- c) Adoption du premier projet de règlement numéro 1391-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes / Adoption of

the first draft by-law number 1391-26 – By-law amending certain provisions of the Zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending sign illumination standards

7.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Demande de désignation pour un chemin privé – Chemin de la Lune – District électoral 5 / Application for designation of a private road – Chemin de la Lune – Electoral district 5
- b) Lotissement – Lot 3 030 772 au cadastre du Québec – Compensation pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels et cession d'une surlargeur de terrain – District électoral 4 / Subdivision – Lot 3 030 772 of the Cadastre of Québec - Compensation for parks, playgrounds and natural areas and transfer of an additional strip of land – Electoral District 4

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY

- a) Acquisition du lot 4 993 890 au cadastre du Québec désigné comme étant le chemin Maidan / Acquisition of Lot 4 993 890 of the Cadastre of Québec, known as chemin Maidan
- b) Nomination au comité consultatif des transports et de la mobilité durable (CCTMD) / Appointment of a new member to the Transportation and Sustainable Mobility Advisory Committee (CCTMD)

10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

- a) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Benjamin Gravel / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Benjamin Gravel
- b) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – David Marchesseault / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – David Marchesseault
- c) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Élisabeth Veyrat / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Élisabeth Veyrat
- d) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Julie DuPont / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Julie DuPont
- e) Renouvellement du mandat d'un membre au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Madame Lynda Pedley / Renewal of the Term of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Mrs. Lynda Pedley
- f) Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie civil – Gestion des eaux pluviales et aménagement de l'accès public à la rivière Gatineau au chemin Burnett / Awarding of a Professional Engineering Services Contract – Stormwater Management and Development of Public Access to the Gatineau River on chemin Burnett

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

12) LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.



Claudine Lacasse
Directrice générale



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 7 JUILLET 2026 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JULY 7, 2026 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les séances du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**

2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**

3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**

4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES**

- a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 / Adoption of the minutes of the ordinary sitting held on June 2, 2026
- b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2026 / Adoption of the minutes of the special sitting held on June 19, 2026

5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**

- a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 6 mai 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on May 6, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- b) Amendements budgétaires mensuels – Mai 2026 / May 2026 monthly budget amendments
- c) Dépôt de la liste des comptes payés du 20 mai 2026 au 23 juin 2026 au montant de 2 377 980,51 \$ / Tabling of the list of accounts paid from May 20, 2026 to June 23, 2026, in the amount of \$2,377,980.51
- d) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des transports et de la mobilité durable tenue le 19 juin 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.229 / Tabling of the minutes of the Transport and Sustainable Mobility Advisory Committee meeting held on June 19, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.229

6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**

- a) Octroi du contrat pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le chemin Centennial / Awarding of the contract for a geotechnical study and an environmental characterization for chemin Centennial

- b) Octroi du contrat pour le remplacement des commutateurs pour le réseau informatique / Awarding of the contract for the replacement of network switches
- c) Octroi du contrat pour des travaux d'entretien du refroidisseur à l'aréna du Centre Meredith / Awarding of the contract for maintenance work on the chiller at the Meredith Center arena
- d) Octroi du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour 2026 / Awarding of the contract for the supply of crushed stone for 2026

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives aux réparations de la niveleuse à même l'excédent non affecté

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Autorisation de procéder au transfert de propriété suite au processus de vente pour non-paiement de taxes 2024 / Authorization to transfer ownership following the 2024 sale process due to non-payment of taxes
- b) Autorisation de signer une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de travaux au pont P-02995 sur le chemin de la Rivière / Authorization to sign an agreement with the ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec regarding work on Bridge P-02995 on chemin de la Rivière
- c) Mandat pour la signature d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada / Mandate for the signature of a public utility servitude in favor of Hydro-Québec and Bell Canada
- d) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en 2027 de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles / Mandate to the Union of Quebec Municipalities for the purchase in 2027 of various residual material bins

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Affectation d'un montant de 1 661,27 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté – Fonds vert municipal au 31 décembre 2026 pour les redevances 2025 de Gazifère inc. / Allocation in the amount of \$1,661.27 to the affected operating surplus – Municipal green fund as of December 31, 2026 for Gazifère inc. 2025 fees
- b) Affectation d'un montant de 8 883,88 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté – Fonds vert municipal au 31 décembre 2026 pour les tarifications 2024 et 2025 au Fonds des municipalités pour la biodiversité / Allocation in the amount of \$8,883.88 to the affected operating surplus – Municipal green fund as of December 31, 2026, for 2024 and 2025 fees for Municipal Biodiversity Fund

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'employée numéro 883 / Resignation of employee number 883
- b) Entente de fin d'emploi de l'employé numéro 34 / Employment termination agreement for employee number 34
- c) Démission de l'employée numéro 643 / Resignation of employee number 643

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marge latérale droite pour entrée charretière/allée d'accès – 3, chemin Sherrin – District électoral 4 / Minor exemption – Right side setback – 3 chemin Sherrin – Electoral district 4
- b) Dérogation mineure – Marge latérale droite et largeur du trottoir – 141, chemin Marc-Aurèle-Fortin – District électoral 2 / Minor exemption – Right side setback and sidewalk width – 141 chemin Marc-Aurèle-Fortin – Electoral district 2

- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne attachée – 1716, Route 105 – District électoral 5 / Site Planning and Architectural Integration Program - Attached commercial sign – 1716 Route 105 – Electoral district 5
 - b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseigne détachée intégrée à l'enseigne collective – 87, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site Planning and Architectural Integration Program – Detached sign integrated into the collective sign – 87 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÈGLEMENTATION / LEGISLATION**
- a) Adoption du premier projet de règlement numéro 1388-26 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1215-22– Dispositions relatives à la protection du ruisseau Meech comme territoire de connectivité des habitats / Adoption of the first draft by-law number 1388-26 – By-law amending zoning by-law number 1215-22 – Provisions regarding the protection of Meech creek as a habitat connectivity corridor
 - b) Avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1391-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes / Notice of motion, presentation and tabling of the first draft by-law number 1391-26 – By-law amending certain provisions of the Zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending sign illumination standards
 - c) Adoption du premier projet de règlement numéro 1391-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes / Adoption of the first draft by-law number 1391-26 – By-law amending certain provisions of the Zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending sign illumination standards
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- a) Demande de désignation pour un chemin privé – Chemin de la Lune – District électoral 5 / Application for designation of a private road – Chemin de la Lune – Electoral district 5
 - b) Lotissement – Lot 3 030 772 au cadastre du Québec – Compensation pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels et cession d'une surlargeur de terrain – District électoral 4 / Subdivision – Lot 3 030 772 of the Cadastre of Québec - Compensation for parks, playgrounds and natural areas and transfer of an additional strip of land – Electoral District 4
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Acquisition du lot 4 993 890 au cadastre du Québec désigné comme étant le chemin Maidan / Acquisition of Lot 4 993 890 of the Cadastre of Québec, known as chemin Maidan
 - b) Nomination au comité consultatif des transports et de la mobilité durable (CCTMD) / Appointment of a new member to the Transportation and Sustainable Mobility Advisory Committee (CCTMD)
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Benjamin Gravel / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Benjamin Gravel

- b) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – David Marchesseault / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – David Marchesseault
- c) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Élisabeth Veyrat / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Élisabeth Veyrat
- d) Démission d'un membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Julie DuPont / Resignation of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Julie DuPont
- e) Renouvellement du mandat d'un membre au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières – Madame Lynda Pedley / Renewal of the Term of a Member of the Community Life and Cemeteries Advisory Committee – Mrs. Lynda Pedley
- f) Octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie civil – Gestion des eaux pluviales et aménagement de l'accès public à la rivière Gatineau au chemin Burnett / Awarding of a Professional Engineering Services Contract – Stormwater Management and Development of Public Access to the Gatineau River on chemin Burnett

11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

12) **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

4) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 soit et est par la présente adopté.

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 2 juin 2026 à 19 h au Centre communautaire de Hollow Glen (12 Chemin du Parc, Chelsea, Québec, J9B 1C2).

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Susan Young et Rita Jain, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Mme Roxanne Laframboise-Larose, Directrice générale par intérim, Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines, Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme et Mme Joannie Campeau, Adjointe à la direction générale et à la mairie.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Marie-Claude Renaud.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 49 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

174-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

6.2. d) Octroi du contrat pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village

6.3. d) Approbation de l'entente intervenue dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153 et paiement du règlement à même l'excédent non affecté

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

174-26 (suite)

6.7. e) Embauche de Monsieur Aziz Lahssaini au poste de Directeur du service des finances et trésorier

6.7. f) Embauche de Madame Claudine Lacasse au poste de Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-26

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 8 AVRIL 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – AVRIL 2026

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 23 AVRIL AU 20 MAI 2026 AU MONTANT DE 513 298,78 \$

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 113-26 ADOPTÉE LE 7 AVRIL 2026 INTITULÉE : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉUNION TENUE LE 30 MARS 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y
COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES
NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE
CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE
30 ANS**

Le conseiller Donald Déry donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 1389-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable.

Donald Déry

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y
COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES
NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE
30 ANS**

Le conseiller Donald Déry donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1389-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable.

Donald Déry

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

176-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-26 – RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité établie annuellement les tarifications des divers services;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de fixer le taux de certains tarifs et compensations pour divers services municipaux de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1386-26 - Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

177-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-26 – RÈGLEMENT VISANT
LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR UN FONDS VERT
MUNICIPAL RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 369-20, la Municipalité a adhéré au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 89-21, la Municipalité a approuvé la création du programme Fonds vert;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rendre officielle et légale l'existence d'une réserve financière appelée *Fonds vert municipal*, dans le but de de pourvoir aux dépenses relatives à des projets de développement durable, protection de l'environnement et biodiversité;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

177-26 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1387-26 – Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2026

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	27 149,05 \$	24 790,70 \$
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	29 709,54 \$	27 128,77 \$
Cimota inc.	35 768,72 \$	32 661,61 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

178-26 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2026, représente un montant net de 24 790,70 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2026 au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

179-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'EN 2024, un plan d'aménagement paysager a été réalisé et qu'au 31 décembre 2025, il reste un solde de 219 414,81 \$;

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction de l'entrée du cimetière sont prévus cette année;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de trois entrepreneurs pour ces travaux;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

179-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cette demande prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction)	48 289,50 \$	44 094,75 \$

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, pour les travaux de reconstruction représente un montant net de 44 094,75 \$;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 44 094,75 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

180-26

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR
L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES
DE DÉBORDEMENTS À DEUX POSTES DE POMPAGE DU RÉSEAU DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE À MÊME
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ –
SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, la mise en place d'un débitmètre sur la conduite de refoulement a été approuvée et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable propose plutôt l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements qui seront installés aux postes de pompage Padden et à l'usine de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
PR'eautech instrumentation et odeurs inc.	10 739,88 \$	9 806,95 \$
Tektrap System inc.	10 752,63 \$	9 818,59 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande la soumission de la compagnie Tektrap System inc., malgré qu'elle soit légèrement plus élevée, car il s'agit d'une entreprise locale;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Tektrap System inc. au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements représente un montant net de 9 818,59 \$;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation des deux enregistreurs seront remboursés à même l'excédent de fonctionnement affecté – secteur centre-village;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

180-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, à la compagnie Tektrap System inc. et autorise le paiement à même l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 9 818,59 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 23-810-02-000 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté - Secteur centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eaux usées).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181-26

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA CONCEPTION D'UN GUIDE D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, la révision du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre du centre-village, a été approuvée et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes d'architecture et d'aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 juin 2026:

SOUSSIONNAIRES
Coopérative de travail L'Enclume
L'Atelier Urbain inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

181-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cette analyse, les deux soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
L'Atelier Urbain inc.	26,07	50 637,25 \$	46 238,56 \$
Coopérative de travail L'Enclume	22,74	53 641,30 \$	48 981,66 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme L'Atelier Urbain inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme L'Atelier Urbain inc. au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels représente un montant net de 46 238,56 \$, soit un dépassement budgétaire de 6 238,56 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village ainsi que le dépassement budgétaire seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, à la firme L'Atelier Urbain inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-610-00-419 (Honoraires professionnels autres - Urbanisme).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-26

**ACHAT DES LOTS 3 707 665 ET 3 707 666 AU CADASTRE DU
QUÉBEC À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 153-26 à sa séance ordinaire du 5 mai 2026 afin d'autoriser la signature d'offres d'achat pour les lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 665 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 345 000,00 \$;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

182-26 (suite)

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 666 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 485 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec pour les sommes respectives de 345 000,00 \$ et 485 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ces dépenses en immobilisations seront payées d'une part par l'excédent affecté au montant de 544 402,00 \$, afin de respecter la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés pour l'année 2026, et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le solde au montant de 285 598,00 \$ sera payé par l'excédent non affecté et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

183-26

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FARM POINT À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 77-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 afin d'effectuer des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

- Implanter un passage piétonnier du côté sud de la voie d'accès d'urgence / voie partagée afin d'empêcher le stationnement en bordure et d'assurer un passage sécuritaire des piétons entre la Résidence du Petit Bois et le chemin de la Rivière;
- Installer des panneaux de signalisation additionnels afin d'indiquer aux usagers de la rampe de mise à l'eau les endroits où le stationnement des véhicules et des remorques est permis ou interdit;
- Optimiser le stationnement à l'arrière du centre communautaire de Farm Point pour pouvoir maximiser le nombre d'autos pouvant s'y stationner;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

183-26 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable estime que le coût de ces travaux s'élève au montant net de 7 500,00 \$;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2026 et qu'ils seront payés à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point pour un montant net de 7 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 500,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-355-00-649 (Pièces et accessoires autres – Circulation et stationnement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-26

PAIEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DES USINES DE TRAITEMENT ET DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES POUR JANVIER ET FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 70-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 pour l'octroi du contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point à compter de mars 2026 à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE l'ancien contrat était échu depuis le 30 juin 2025 et que la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a continué d'opérer les usines;

ATTENDU QUE la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a effectué en janvier et février 2026 des interventions supplémentaires, non prévues à l'ancien contrat, selon les montants suivants :

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

184-26 (suite)

Description	Coût
Interventions supplémentaires – Janvier 2026	10 204,00 \$
Interventions supplémentaires – Février 2026	8 960,00 \$
Sous-total travaux non prévus	19 164,00 \$
TPS (5 %)	958,20 \$
TVQ (9,975 %)	1 911,61 \$
TOTAL	22 033,81 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a analysé les coûts supplémentaires et recommande le paiement de ceux-ci;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, pour des interventions supplémentaires en janvier et février 2026 représente un montant net de 20 119,80 \$;

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires seront remboursés par l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise le paiement des interventions supplémentaires de janvier et février 2026 reliées à l'ancien contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 119,80 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 03-510-00-004 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté usines centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants:

02-412-30-444 (Services techniques), usine eau potable centre-village
02-414-30-444 (Services techniques), usine eaux usées centre-village

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

185-26

**APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE DOSSIER
JUDICIAIRE 550-17-008347-153 ET PAIEMENT DU RÈGLEMENT À
MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QU'UNE entente est intervenue entre les parties dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153;

ATTENDU QU'UN montant de 25 000,00 \$ doit être payé par la Municipalité en règlement complet du litige;

ATTENDU QUE le règlement sera payé à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente intervenue dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153 ainsi que le paiement du règlement au montant de 25 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 25 000,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-26

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE
15 518 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 JUILLET 2026**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 518 000,00 \$ qui sera réalisée le 10 juillet 2026, réparti comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

186-26 (suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
780-11	183 800 \$
700-07	130 500 \$
781-11	293 100 \$
823-12	687 200 \$
823-12	138 000 \$
823-12	713 800 \$
824-12	4 107 700 \$
825-12	5 654 800 \$
835-12	1 675 000 \$
813-12	61 100 \$
813-12	69 200 \$
956-16	47 100 \$
824-12	51 700 \$
1062-18	90 600 \$
823-12	239 700 \$
824-12	228 900 \$
825-12	71 900 \$
923-15	73 500 \$
1114-19	45 400 \$
1115-19	6 000 \$
1154-20	156 100 \$
1154-20	360 000 \$
1172-20	384 100 \$
1154-20	48 800 \$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

186-26 (suite)

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le trésorier. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

187-26

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 544 402,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 230-20, le conseil a adopté la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE selon cette politique, le montant établi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 s'élève à 544 402,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise d'affecter un montant de 544 402,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-26

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES RELATIFS À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'UNE partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'IL y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que :

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

188-26 (suite)

QUE la Municipalité de Chelsea modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité de Chelsea affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-26

NOMINATION DE MADAME ISABELLE RABOUIN ST-LAURENT AU POSTE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET AUX SUBVENTIONS

ATTENDU QUE le 12 janvier 2026, la Municipalité procédait à l'affichage d'un poste de commis à la comptabilité et aux subventions;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection étaient unanimes à recommander la candidature interne de Madame Isabelle Rabouin St-Laurent pour combler le poste en titre ;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

189-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des finances Robert Binette et de la responsable des ressources humaines, Ghislaine Grenier, Madame Isabelle Rabouin St-Laurent soit nommée à titre de Commis à la comptabilité et aux subventions à compter du 6 avril 2026, rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période d'essai ne dépassant pas soixante (60) jours.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-26

NOMINATION DE MADAME MANON PROULX À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur ou directrice du service des finances et trésorier ou trésorière par intérim;

ATTENDU QUE Madame Proulx a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'à la nomination de la personne titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Madame Manon Proulx soit nommée Directrice du service des finances et trésorière par intérim, et ce, à compter de la date des présentes et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

191-26

**DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME NATALIE CHARTRAND,
ADJOINTE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE Madame Natalie Chartrand a signifié par écrit son intention de prendre sa retraite le 26 juin 2026;

ATTENDU QUE Madame Chartrand cumule près de 28 années de services dévoués au sein de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil accepte le départ à la retraite de Madame Natalie Chartrand et lui exprime sa profonde reconnaissance pour ses nombreuses années de dévouement au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-26

**NOMINATION DE MADAME ROXANNE LAFRAMBOISE-LAROSE À
TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier et Directeur général par intérim;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur général ou directrice générale par intérim;

ATTENDU QUE Madame Laframboise-Larose a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'au 12 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que Madame Roxanne Laframboise Larose soit nommée Directrice générale par intérim, et ce, à compter du 1^{er} juin 2026 et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

193-26

**EMBAUCHE DE MONSIEUR AZIZ LAHSSAINI AU POSTE DE DIRECTEUR
DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER**

ATTENDU QUE le 14 avril 2026 la Municipalité procédait à un 2^e affichage du poste de Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Aziz Lahssaini pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur général par intérim, Monsieur Robert Binette et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Aziz Lahssaini soit embauché à titre de Directeur du service des finances et trésorier à compter du 6 juillet 2026 et rémunéré selon la grille salariale des cadres avec une période de probation de six (6) mois et qu'il soit autorisé à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-26

**EMBAUCHE DE MADAME CLAUDINE LACASSE AU POSTE DE
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'EN janvier 2026 la Municipalité a procédé à 2 affichages pour le poste de Directeur général ou directrice générale;

ATTENDU QUE le 4 mai 2025, la Municipalité a requis les services d'une agence de chasseurs de talents pour combler le poste en titre;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Claudine Lacasse pour combler le poste en titre;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

194-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Maire, Brian Nolan, de la Conseillère, Madame Rita Jain et du Conseiller, Monsieur Donald Déry, Madame Claudine Lacasse soit embauchée à titre de Directrice générale à compter du 8 juin 2026 et rémunérée selon la grille salariale de la direction générale avec une période de probation de six (6) mois et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-26

PROJETS 2026 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2025 et que 3 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a effectué une analyse préliminaire des projets en émettant des commentaires sur les aspects relevant de la politique du Fonds vert;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 23 mars 2026;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des demandes et recommande les projets suivants en ordre de priorité, selon la grille d'évaluation (résolution 380-24) :

- Env-1761: Installation of Bike Racks at the Centre Meredith
- Env-1830: Raising Awareness and Collecting Data on Invasive Alien Terrestrial Plants in Chelsea
- Env-1683: Réaménagement écologique des terrasses et installation de bacs potagers alimentés par l'eau de pluie

ATTENDU QUE le budget total disponible pour l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets 2025 est de 6 980.03 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

195-26 (suite)

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert aux projets suivants :

- Env-1761: 2 250\$ à la Fondation Chelsea pour des supports à vélo pour 60 places au Centre Meredith
- Env-1830: 3 750\$ à ACRE pour un projet de sensibilisation de la population au sujet des plantes non-indigènes et envahissantes
- Env-1683: 1 000\$ à Roberto Pizza Romane uniquement pour le volet du projet qui traite de l'éradication de la renouée du Japon sur sa propriété. Ces plantes font partie d'un plus grand envahissement qui se trouve dans le cimetière protestant directement en arrière de Roberto's. La condition liée au 1 000\$ est que l'éradication de ces plantes chez Roberto's se fera en travaillant avec le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire sur son projet au cimetière, qui inclut la même activité d'éradication.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 000.00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-26

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX MUNICIPAUX, LIBÉRATION D'UNE GARANTIE FINANCIÈRE ET MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS ET D'ENTRETIEN LIÉS AU PROJET MULTI-RÉSIDENTIEL SITUÉ À L'INTERSECTION SUD-EST DES CHEMINS D'OLD CHELSEA ET LONERGAN

ATTENDU QUE par la résolution numéro 45-25 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 4 février 2025, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et la compagnie 12684926 Canada inc., pour le projet multi-résidentiel intégré (Lamirande);

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente en date du 18 février 2025, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la réfection d'une partie du chemin Lonergan conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., portant le numéro GAT-23013849-A0 et approuvés par la Municipalité;

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

196-26 (suite)

ATTENDU QUE le développeur a déposé une garantie financière afin d'assurer l'exécution et la conformité des travaux au montant de 149 688,83 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire des travaux en date du 15 septembre 2025 conjointement avec la firme Les Services EXP inc.;

ATTENDU QUE le 27 mai 2026, la Municipalité a reçu une lettre de recommandation de réception provisoire des travaux, datée du 2 octobre 2025, de la part de la firme Les Services EXP inc., et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15, et ses amendements;

ATTENDU QUE certains éléments demeurent à compléter ou sont sous surveillance d'ici l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE la lettre de garantie financière doit être réduite;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir une servitude pour l'installation, le remplacement et le maintien de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout sanitaire, de droit de passage et de non-construction sur une partie du lot 2 635 964, suivant le plan de cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement des frais d'honoraires associés à la préparation de la description technique et de la préparation d'un acte officiel d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sera à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil, sur la recommandation du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, autorise l'acceptation provisoire des travaux liés au projet multi-résidentiel intégré (Lamirande).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité prenne en charge la responsabilité, l'opération et l'entretien desdits réseaux à compter de la présente acceptation provisoire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la libération partielle de la garantie financière déposée par le développeur, laquelle est actuellement d'un montant de 149 688,83 \$, et autorise la réduction de celle-ci à un montant résiduel de 34 968,88 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le montant résiduel de 34 968,88\$ soit conservé par la Municipalité jusqu'à l'inspection finale des travaux et la recommandation d'acceptation finale par les professionnels mandatés.

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

196-26 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Me Jean-François Venne-Pronovost, Notaire, soit mandaté par le développeur afin de préparer tous les documents nécessaires à la cession d'une servitude sur le lot privé 2 635 964 pour l'accès et l'entretien des réseaux municipaux.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

197-26

FONDS LOISIRS 2026 – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea dispose d'un Fonds de loisirs visant à soutenir des initiatives en loisirs, sport, culture et vie communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année 2026 est de 20 000,00 \$;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues ainsi que les montants demandés excèdent les fonds disponibles;

ATTENDU QUE l'administration municipale a procédé à une analyse complète des demandes à l'aide de la grille d'analyse habituelle du Fonds de loisirs ainsi qu'à l'aide d'une analyse stratégique complémentaire adaptée au contexte exceptionnel de 2026;

ATTENDU QUE la demande d'appui financier présentée par le Service aux aînés des Collines a déjà été approuvée par résolution en début d'année, pour un montant total de 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE les recommandations administratives ont été présentées et discutées avec le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières (CCVCC);

ATTENDU QUE les membres du CCVCC recommandent la distribution des fonds de la manière suivante :

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

197-26 (suite)

Organisme	Projet	Montant accordé
Association des résidents de Hollow Glen	BBQ estival et soirée dansante	2000\$
Badminton et pickleball Chelsea	Session de badminton & pickleball 2026	800\$
Marché Chelsea Market	Animation du marché de Chelsea par la musique, les loisirs et les arts	3000\$
Chorale Castenchel	Concert de Noël 2026 « Angels and Brass »	940\$
Club Cascades	Coupe Cascades Cup	1200\$
Festival du violon des Collines de la Gatineau	9 ^e Festival annuel de violon des Collines de la Gatineau	940\$
La Fab sur Mill	MOVE! – Célébration des arts jeunesse 2026	940\$
Maison Libères-Elles	Diversification d'approches thérapeutiques dans la programmation	940\$
1 ^{ère} Chelsea Scouts Canada	Programme annuel 2026	1800\$
Sentiers Chelsea Trails	Explore Chelsea avec Sentiers Chelsea Trails 2026	2000\$
Artistes dans leur milieu	Tour des ateliers des artistes	1500\$
Total des montants accordés :		16 060\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que le conseil accepte les demandes d'appui financier mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 16 060\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes / Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 2 JUIN 2026

198-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

4. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2026 soit et est par la présente
adopté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 19 juin 2026 à 13 h par visioconférence conformément à l'article 51 de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, et à l'article 164.1 modifié du *code municipal*.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Marie-Claude Renaud, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Mme. Claudine Lacasse, Directrice générale, Mme Marie Flore Apaloo, Adjointe administrative, M. Cédric Williams, Responsable du service des communications, et Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme.

ÉTAIENT ABSENTES les conseillères Susan Young et Rita Jain.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 13 h 01.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

199-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

200-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS
LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À
CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ
DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE
30 ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable soit à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc, soit 66 % du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat à confier aux ingénieurs-conseils à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de ces services professionnels;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le « Règlement numéro 1389-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

201-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA
RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE
FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU
POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT
DE 233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant la mise aux normes de l'usine d'eau potable soit à la charge, dans le cadre d'un règlement d'emprunt, à l'ensemble du secteur déjà desservi par le réseau d'aqueduc et à la charge des nouveaux secteurs qui seront desservis par l'augmentation de la capacité de l'usine, à raison de 34 % du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat, le résidu de 66 % du coût des services professionnels devant être à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc pour ce qui est des travaux d'augmentation de capacité de l'usine;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation des services professionnels;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1390-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 JUIN 2026

202-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 13 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

5. a)



(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2026

PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the May 6, 2026 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Donald Dery président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ouverte à 18h45.

Having noticed that there is quorum Mr. Donald Dery, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning Advisory Committee (PAC) open at 6:45 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Donald Déry ~ Dominic Labrie (membre du conseil / council member)
Stefan Krauss ~ Benoit Delage ~ Matthew Smith (membres / members)
Michel Beaulne ~ Cecilia-Elanor Leon ~ Jérémie Maillé-Côté (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ David Shantz ~ George Claydon (membres / members)

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Dominic Labrie and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 8 avril 2026

Le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 8 avril 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par M. Dominic Labrie appuyé par M. Benoit Delage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held on April 8, 2026

The minutes of the ordinary meeting held on April 8, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Benoit Delage.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Le requérant pour le dossier 5.1 était présent en ligne pour présenter leurs demandes et répondre aux questions des membres du CCU.

3.0 QUESTION PERIOD

Applicants for item 5.1 joined online to present their requests and answer questions from the members of the PAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

Aucun

4.0 MULTIPLE REQUESTS

None

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.1 8, chemin Duguay – Superficie totale au sol des bâtiments accessoires Lot 2 635 072 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 072 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Duguay, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre une superficie totale au sol de 109 m² pour les bâtiments accessoires au lieu de 95 m²;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 3 mai 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et du développement durable, lors de sa réunion ordinaire du 6 mai 2026, a recommandé le refus de la demande de dérogation mineure, considérant que les critères applicables à une dérogation mineure ne semblent pas pleinement

5.0 MINOR EXEMPTION

5.1 8 chemin Duguay– Total ground floor area of accessory buildings Lot 2 635 072 of Quebec cadastre

WHEREAS the owner of the immovable known as lot 2 635 072 of the Cadastre of Québec, also known as 8 chemin Duguay, has submitted an application for a minor exemption to Zoning By-law No. 1215-22 in order to allow a total ground floor area of 109 m² for accessory buildings instead of 95 m².

WHEREAS the members have taken cognizance of the analysis report submitted on May 3, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the Planning Advisory Committee, at its regular meeting held on May 6, 2026, recommended the refusal of the minor exemption application, considering that the criteria applicable to a minor exemption do not appear to be fully met, notably due to the existence of options that comply with the

rencontrés, notamment en raison de l'existence d'options conformes à la réglementation, de l'importance d'assurer une équité entre les projets réalisés sur le territoire ainsi que du fait que les enjeux soulevés pourraient davantage relever d'une réflexion réglementaire plus globale;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Matthew Smith, et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas accorder la demande.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

zoning by-law, the importance of ensuring fairness between projects carried out within the territory, and the fact that the issues raised may be more appropriately addressed through a broader regulatory review.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Matthew Smith, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application be refused.

ADOPTED BY MAJORITY VOTE


6.0 PIA	6.0 SPAIP
Aucun	None
7.0 USAGES CONDITIONELS	7.0 CONDITIONAL USES
Aucun	None
8.0 PPCMOI	8.0 SPCMOB
Aucun	None
9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME	9.0 PLANNING BY-LAWS
9.1	None
10.0 INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL	10.0 UPDATE ON COUNCIL MEETING
10.1 Session ordinaire du 5 mai 2026	10.1 May 5, 2026 ordinary meeting
Présentation des dossiers de la session ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2026.	Presentation of files for the regular session of Municipal Council held on May 5, 2026.
11.0 AUTRE	11.0 OTHER
Aucun	None
12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0 ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Stefan Krauss et résolu que cette rencontre soit levée à 19h19.	IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Stefan Krauss and resolved that this meeting be adjourned at 7:19 pm.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR


.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL


.....
Donald Déry, Président / Chair

MINUTES APPROVED BY



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

MAI 2026

5. b)

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-412-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-05-26	Analyse projet - Petit quartier Hendrick	562.50 \$	
02-412-30-141	Salaire régulier	2026-05-26	Analyse projet - Petit quartier Hendrick		562.50 \$
02-414-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-05-26	Analyse projet - Petit quartier Hendrick	562.50 \$	
02-414-30-141	Salaire régulier	2026-05-26	Analyse projet - Petit quartier Hendrick		562.50 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-10-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2026-05-04	Achat cartes d'affaires Loisirs	58.79 \$	
02-702-59-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2026-05-04	Achat cartes d'affaires Loisirs		58.79 \$
02-412-30-341	Publicité et information - journaux et revues	2026-05-05	Frais publication appel offres - Opération usines	222.01 \$	
02-412-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-05-05	Frais publication appel offres - Opération usines		222.01 \$
02-414-30-341	Journaux et revues	2026-05-05	Frais publication appel offres - Opération usines	222.01 \$	
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-05-05	Frais publication appel offres - Opération usines		222.01 \$
02-701-50-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2026-05-11	Statistiques Canada	809.62 \$	
02-701-50-419	Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	2026-05-11	Statistiques Canada		809.62 \$
02-220-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-05-21	Journée portes ouvertes SSI	300.00 \$	
02-220-00-349	Publicité et information - autres	2026-05-21	Journée portes ouvertes SSI		300.00 \$
02-220-00-345	Publicité et information - publications	2026-05-28	Répartir les dépenses Journée portes ouvertes SSI	78.74 \$	
02-220-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	2026-05-28	Répartir les dépenses Journée portes ouvertes SSI	73.48 \$	
02-220-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-05-28	Répartir les dépenses Journée portes ouvertes SSI		152.22 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-273-00-001	Autres contributions	2026-05-13	Commandite L'Arsenal journée portes ouvertes SSI	500.00 \$	
02-220-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-05-13	Commandite L'Arsenal journée portes ouvertes SSI		500.00 \$
01-234-20-001	Autres serv. rendus - Sécurité publique	2026-05-20	Augmentation revenus SAAQ pour SSI	22 144.00 \$	
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-05-20	Augmentation revenus SAAQ pour SSI		22 144.00 \$
01-250-00-006	Amendes et pénalités - Loisirs et culture	2026-05-25	Achat clés pour location salles	60.00 \$	
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-05-25	Achat clés pour location salles		60.00 \$
01-234-20-001	Autres serv. rendus - Sécurité publique	2026-05-27	Location camion échelle La Pêche - Formation RAC	5 200.00 \$	
02-220-00-515	Location - Véhicules	2026-05-27	Correction location camion échelle La Pêche-RAC		5 200.00 \$
01-279-00-005	Autres revenus - Remboursement assurances	2026-05-27	Assurance dommage véhicule incendie 15 fév. 2026	26 942.20 \$	
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-05-27	Assurance dommage véhicule incendie 15 fév. 2026		26 942.20 \$
01-234-20-001	Autres serv. rendus - Sécurité publique	2026-05-28	Location camion L'Ange-Gardien - Formation RAC	2 935.53 \$	
02-220-00-515	Location - Véhicules	2026-05-28	Location camion L'Ange-Gardien - Formation RAC		2 935.53 \$
01-279-00-010	Autres Revenus - Loisirs Autres	2026-05-28	Don association résidents Hollow Glen	1 000.00 \$	
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-05-28	Don association résidents Hollow Glen		1 000.00 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égoût, réseau d'égoût
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		

5. c)

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34583	2026-06-04	BATTERIES EXPERT	260420-14	Piles pour APRIA \ Piles pour APRIA	02-220-00-649	-178.53 \$	-178.53 \$
34596	2026 06 01	Lina Charette	2025-016138	Remb. cautionnement inst. septique - [REDACTED] \ Depot remb./installation septique	55-136-32-000	540 00 \$	540 00 \$
34601	2026-06-04	Patrick Desjardins	2026-00372	Remboursement de cautionnement de piscine [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ Permis de construction	55-136-40-000 01-241-00-005	-540.00 \$ -100.00 \$	-640.00 \$
34608	2026 05 25	Statistique Canada	G2700055231	Recensement - géocodage des Districts électoraux et des périmètres urbains \ Recensement - géocodage des Districts électoraux et des pér	02-701-50-419	886 64 \$	886 64 \$
34629	2026-05-29	RONA INC	76080-01198164	Accessoire rampe Chalet FarmPoint \ Infrastructures - Loisirs et culture	23-080-00-721	-50.34 \$	-50.34 \$
34655	2026 06 17	Centre de Verification Technique Outaouais	254960	REM002 - ver. remorque \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	260 71 \$	260 71 \$
34658	2026-06-17	Clotures Riviera	35622	Quai FarmPoint : brides, boulons \ Articles de quincaillerie	02-701-50-641	-91.81 \$	-91.81 \$
34711	2026-06-19	Toromont Cat	PS031555045	Tp niveleuse freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-195.18 \$	-195.18 \$
						-2 843.21 \$	-2 843.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34670	2026-06-17	GOLIAX	F-301243	Panneaux divers et balises flexibles \ Panneaux divers et balises flexibles	02-355-00-649	1 833.14 \$	1 833.14 \$
34671	2026 06 17	H2LAB INC	inv026005843	analyses H2O- surface \ analyses H2O	02-470-00-453	67.84 \$	453.59 \$
			INV026005844	analyses H2O - surface \ analyses H2O	02-470-00-453	135.67 \$	
			INV026005845	analyses H2O- surface \ analyses H2O	02-470-00-453	250.08 \$	
34672	2026-06-17	Imagi Affichage	155352	Affichage publicitaire abribus \ Publicité et information - journaux et revues	02-141-00-341	385.17 \$	385.17 \$
34673	2026-06-17	INDY-CO INC	ICF-13467	Installation quai et passerelle Farm Point - PQI \ Installation quai et passerelle Farm Point	23-080-00-721	18 844.40 \$	18 844.40 \$
34674	2026-06-17	Isotech instrumentation inc (L'Arsenal)	FC 003651	Patch velcro nom endos habit de combat \ Patch velcro nom endos habit de combat	02 220 00 650	186.77 \$	186.77 \$
34675	2026-06-17	Jacques Charbonneau	2026-06-03	Demande d'appui financier Fonds des loisirs \ Demande d'appui financier Fonds loisirs	02-701-20-970	800.00 \$	800.00 \$
34676	2026-06-17	JONATHAN HOLMES TRUCKING	2026022	Transport quai et passerelle Farm Point \ Transport quai et passerelle Farm Point	23-080-00-721	1 207.24 \$	1 207.24 \$
34677	2026 06 17	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010892692	Copies Mai \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	429.61 \$	429.61 \$
34678	2026-06-17	LA MAISON LIBERES-ELLES	2026-06-03	Demande d'appui financier Fonds des loisirs \ Demande d'appui financier Fonds loisirs	02-701-20-970	940.00 \$	940.00 \$
34679	2026 06 17	LaFab sur Mill	2026-06-03	Demande d'appui financier Fonds des loisirs \ Demande d'appui financier Fonds loisirs	02-701-20-970	940.00 \$	940.00 \$
34680	2026-06-17	Lavery, de Billy	1741208	Frais juridiques: dossier 121837-00011 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-160-00-412	5 349.21 \$	5 349.21 \$
34681	2026-06-17	LE GROUPE GERIK	2025-003233	Remb. cautionnement nouvelle const. [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	4 320.00 \$
			2026-003234	Remb. cautionnement nouvelle const [REDACTED] \ Dépôt - Nouvelle construction 1 000 \$	55-136-40-000	2 160.00 \$	
34682	2026-06-17	Les Artistes Dans Leur Milieu	2026-06-03	Demande d'appui financier Fonds des loisirs \ Demande d'appui financier Fonds loisirs	02-701-20-970	1 500.00 \$	1 500.00 \$
34683	2026-06-17	LES INDUSTRIES BATTLESHIELD	76506	Remplacement de l'amorceur - unité 232 \ Remplacement de l'amorceur - unité 232	02-220-01-525	3 224.14 \$	3 224.14 \$
34684	2026-06-17	LES SERVICES EXP INC.	960622	Hon. prof: divers travaux aménagement VVC \ Infrastructures - Sentier VVC	23-080-10-721	1 483.18 \$	1 483.18 \$
34685	2026-06-17	LOCATION BATTLEFIELD	340043892	Rateau pour asphalte et pelle carré \ Petits outils	02-320-00-643	203.18 \$	203.18 \$
34686	2026-06-17	LOCATION BOULADIER	2025-INT	intérêts 2025 \ Autres dépenses	02-130-00-999	1.88 \$	1.88 \$
34687	2026-06-17	Marc Belair	2026-022966	Remboursement de cautionnement puits [REDACTED] \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
34688	2026-06-17	MARC LEFEBVRE Pièces d'auto Part City pièces d'auto	438305/1	CAM121 Boyau d'échappement \ CAM121 Boyau d'échappement	02 320 03 525	352.33 \$	1 056.09 \$
			446129/1	Cam132 filtres \ Ent. et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	71.49 \$	
			446051/1	Cam132: filtres \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	182.64 \$	
			437149/1	CAM128 - Freins \ CAM128 - Freins	02-330-03-525	449.63 \$	
34689	2026-06-17	Marché Chelsea Market	2026-06-03	Demande d'appui financier Fonds des loisirs \ Demande d'appui financier Fonds loisirsDemande d'appui finan	02-701-20-970	3 000.00 \$	3 000.00 \$
34690	2026-06-17	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	200785	Manchons et cables \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	31.26 \$	313.65 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques
 Traitements de crédit Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34706	2026-06-17	SMQ INC	16-06-2026	Remb. cautionnement d'exécution - Projet démentellement VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	38 888.88 \$	38 888.88 \$
34707	2026-06-17	SolidCAD	91676148	Abonnement annuel 5 liscence Bluebeam \ Cotisations à des associations et abonnements	02-610-00-494	1 707.37 \$	1 707.37 \$
34708	2026-06-17	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Mai 2026	Cotisations syndicales du mois de mai 2026 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	2 961.78 \$	2 961.78 \$
34709	2026 06 17	Thibault Demolition Ltée	547356817	Dépôts de matériaux - Ménage de la cours du garage municipal \ Dépôts de matériaux - Ménage de la cours du garage municipal	02-453-00-446	1 607 87 \$	1 607 87 \$
34710	2026-06-17	TK ELEVATOR (CANADA) LIMITED	2983668	Contrat d'entretien 2026 ascenseurs CM - Juin à aout 2026 \ Contrat d'entretien 2026 ascenseurs CM - Juin à Novembre	02-701-27-522	514.08 \$	1 028.16 \$
			2983667	Contrat d'entretien 2026 ascenseurs HDV- Juin à aout \ Contrat d'entretien 2026 ascenseurs HDV - Juin à Novembre	02-130-00-522	514.08 \$	
34711	2026-06-17	Toromont Cat	PS031555045	Tp niveleuse freins \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	195.18 \$	195.18 \$
34712	2026-06-17	Ville de Gatineau	5000009960	Quote-Part coût d'opération du site COOK \ Quote-part site Cook, Gatineau	02-451-20-959	5 247.28 \$	5 247.28 \$
34713	2026 06 17	VIPOND FIRE PROTECTION	410734	Entretien annuel du système de gicleurs CM - Inspections \ Entretien du système de gicleurs - Inspection trimestrielle	02-701-27-522	1 835 00 \$	1 835 00 \$
						1 157 426.99 \$	1 157 426.99 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts annulés

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34181	2026-05-25	Francis Canada Truck Center Inc.	X100420694:01	Remboursement compresseur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	661.05 \$	-2 353.73 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-46.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	46.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-58.36 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	29.18 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.18 \$	
			R100081251:01	CAM135 - Réparation de l'essieu arrière \ Main d'oeuvre	02-330-01-525	-3 031.23 \$	
				Pièces mécaniques	02-330-03-525	-1 729.93 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	337.12 \$	
				Ent et réparation véhicules	02 330 01 525	-337.12 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-210.25 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	-210.25 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	420.50 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	
			X1004420692 01	Crédit cam 136 \ Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 330 03 525	2 260.00 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-160.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	160.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	99.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	99.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-199.60 \$	
			X00420694:01	Crédit compressor \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	661.05 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-46.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	46.80 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	29.20 \$	
				Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 330 03 525	29.20 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-58.40 \$	
			X100421593:01	Filter, fuel separator, \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-267.01 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	18.91 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-18.91 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	-11.79 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-11.79 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	23.58 \$	
			X100419211:01	Filtres \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-417.34 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Dépôts annulés

Débit direct annulé

Du : 2026-05-20

Traitements de crédit

Dépôts

Débit direct

Au : 2026-06-23

Page 14 sur 39

Imprimé le 23 juin 2026 par Isabelle St-Laurent

Liste des paiements

Liste des dépôts annulés

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	29.55 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-29.55 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-18.43 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-18.43 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	36.86 \$	
			X100419224:01	High pressure filter \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-490.33 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	34.72 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-34.72 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-21.66 \$	
				Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 330 03 525	-21.66 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	43.32 \$	
34422	2026 05 26	BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L	2115464	Diesel : 1450.3 litres \ Diesel	02-220-02-631	205 55 \$	3 309 79 \$
				Diesel	02-320-02-631	-1 434.76 \$	
				Diesel	02-330-02-631	-1 520.80 \$	
				Diesel	02-390-02-631	-148.68 \$	
						-5 663.52 \$	-5 663.52 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			73089611	Papier pour administration générale \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	182.88 \$	
			73026774	Ruban pour calculatrice, Post-it et trombones \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	56.84 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	25.85 \$	
34389	2026-05-20	Francis Canada Truck Center Inc.	X100425785:01	Cam 127 - Halogen Sealed beam \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	21.41 \$	344.36 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	1.52 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.95 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	0.94 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1.89 \$	
			X100426327:01	Cam122 - Gauge \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	152.58 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	10.80 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.74 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	6.74 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.48 \$	
			X100425907:01	Cam127 : Dust Shield and Hearer/AC knob \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	170.37 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.06 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	12.07 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	7.52 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-15.05 \$	
34390	2026-05-20	M LEBLOND ELECTRIQUE INC	1072	Usine de filtration Travaux électrique pompe de transfert \ Usine de filtration Travaux électrique pompe de transfert	02 412 30 522	638.11 \$	7 490.63 \$
			1047	Remplacement panneaux électriques Hôtel de ville et CCFP \ Remplacement panneaux électriques - CCFP	23 080 00 722	6 852.51 \$	
				Écriture 23 920 00 000 / Panneaux électriques HV et CCFP	23 920 00 000	-6 257.26 \$	
				Écriture 59-151-10-000 / Panneaux électriques HV et CCFP	59-151-10-000	6 257.26 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.01 \$	
34391	2026-05-20	MES PIECES AUTOPARTS	1-578445	Crédit - Attache caoutchou- tracteur08 \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	-27.77 \$	834.64 \$
			1-578441	Retour: batterie disconnect - Tracteur08 \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-61.71 \$	
			1-579249	Accessoire garage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	5.10 \$	
			1-578444	Tracteur08: Rubber tie-50 et Batterie \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	97.58 \$	
			1-578447	Tracteur08 - Rubber tie \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	27.77 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
34421	2026-05-26	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	91428	Contrat opération et entretien des usines 2026 - MAI \ Opération usines EU Farm Point - Mars à décembre 2026	02-414-20-444	1 891.25 \$	41 931.29 \$	
				Opération usines EU Centre-Village - Mars à décembre 2026	02-414-30-444	11 701.49 \$		
				Opération usines EP Centre-Village - Mars à décembre 2026	02-412-30-444	28 338.56 \$		
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$		
34423	2026-05-26	BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L	448683	Frais juridiques : dossier 25980/1 \ Biens durables - Terrains	23-020-00-723	1 602.86 \$	1 602.86 \$	
34424	2026-05-26	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	321070	Affiche de vitesse sur Mill - collier 12 pouce \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	24.33 \$	58.45 \$	
				318947	Cable d'acier, serre cable et crochet \ Pieces et accessoires autres	02 330 00 649		21.58 \$
				320605	Boulons \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641		12.54 \$
34425	2026 05 26	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	FV-004915	Clé universelle de 1 1/4 vers 4" \ Clé universelle de 1 1/4 vers 4"	02-220-00-643	297 84 \$	297 84 \$	
34426	2026-05-26	DHC Avocats	223580	Frais juridiques : dossier 6184-4 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	739.87 \$	739.87 \$	
34427	2026-05-26	DUPONT & DUPONT FORD	FD55424	CAM137- pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	104.12 \$	984.42 \$	
				FD55457	Cam137 : pièces - CREDIT \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525		-104.12 \$
				FD55597	Cam131: Pièces camion \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525		544.53 \$
				BE52895	Cam124 - bearing \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525		242.08 \$
				FD55251	Cam124 : pièces de camion \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525		635 44 \$
				FD55426	Cam124 : Pièce de camion CREDIT \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525		-735.19 \$
				BE52931	Cam124 - Pièces de camion \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525		297.56 \$
34428	2026-05-26	EPURSOL	123642	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 12-05-2026 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Janv/Juin 2026	02-415-30-522	1 320.16 \$	18 737.59 \$	
				123754	Vidange de 57 fosses du 19/05 au 21/05 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446		17 417.43 \$
34429	2026-05-26	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	72895498	Stylos, étiquettes, bloc notes \ Stylos, étiquettes, bloc notes	02-220-00-670	63.84 \$	174.18 \$	
				72966962	Stylos \ Stylos	02-220-00-670		36.33 \$
				73280939	Fourniture de bureau ; Post-it , batteries et crayons \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670		74 01 \$
34430	2026-05-26	Francis Canada Truck Center Inc.	X100420694:01	Remboursement compresseur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-661.05 \$	4 126.43 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	46.80 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-46.80 \$		
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	58.36 \$		
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	-29.18 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-29.18 \$		
				R100081251:01	CAM135 - Réparation de l'essieu arrière \ Main d'oeuvre	02-330-01-525		3 031.23 \$
Pièces mécaniques	02-330-03-525	1 729.93 \$						

Inclure : Chèques annulés Chèques
 Traitements de crédit Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-337.12 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	337.12 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	210.25 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	210.25 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-420.50 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.01 \$	
			X1004420692:01	Crédit cam 136 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-2 260.00 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	160.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-160.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54 135 92 000	-99.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-99.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	199.60 \$	
			X100421593:01	Filter, fuel separator, \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	267.01 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-18.91 \$	
				Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 330 03 525	18.91 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.79 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.79 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-23.58 \$	
			X100419211:01	Filtres \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	417.34 \$	
				TPS intrants RT0001	54 134 92 000	-29.55 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.55 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	18.43 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	18.43 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-36.86 \$	
			X100419224 01	High pressure filter \ Ent et réparation véhicules Pièces mécaniques	02 330 03 525	490.33 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-34.72 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	34.72 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	21.66 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.66 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-43.32 \$	
			X100417490:01	CAM127 - Pièces mécaniques fenêtres \ CAM127 - Pièces mécaniques fenêtres	02-330-03-525	677.33 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-47.95 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	47.95 \$	

Inclure : ⌋ Chèques annulés

⌋ Chèques

⌋ Dépôts annulés

⌋ Débit direct annulé

Du : 2026-05-20

⌋ Traitements de crédit

⌋ Dépôts

⌋ Débit direct

Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34472	2026-06-03	CONSULT'EAU	30300	Remplacement système traitement eau potable CCFAP et CCHOL \ Remplacement système traitement eau potable CCHOL	23-080-00-722	14 439.41 \$	14 439.41 \$
				Écriture 03-310-01-000/Remplacement système UV CCFAP&HOL	03-310-01-000	6 939.87 \$	
				Écriture 23-610-00-000/Remplacement système UV CCFP et HOL	23-610-00-000	-6 939.87 \$	
34473	2026-06-03	DOTEMTEX RECHERCHE DE CADRES INC	8237	Accompagnement comité de sélection - recrutement \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	425.41 \$	8 665.67 \$
			8206	Services professionnels en recrutement de personnel (DG) \ Services professionnels en recrutement de personnel (DG)	02-130-00-419	8 240.26 \$	
34474	2026-06-03	EPURSOL	123795	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 19-05-2026 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Janv/Juin 2026	02-415-30-522	1 320.16 \$	2 640.32 \$
			123849	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU / 26-05-2026 \ Vidange des boues septiques - Fosses - Janv/Juin 2026	02-415-30-522	1 320.16 \$	
34475	2026-06-03	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	73343810	Papier \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	182.88 \$	308.51 \$
			73266516	Sac et ruban P-Touch \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	125.63 \$	
34476	2026-06-03	Francis Canada Truck Center Inc.	X100425021:01	CAM122 - Pièces mécaniques diverses \ CAM122 - Pièces mécaniques diverses	02-330-03-525	463.39 \$	836.97 \$
				TPS intrants RT0001	54 134 92 000	-32.81 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.81 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.47 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.46 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-40.93 \$	
			X100425284 01	CAM122 Pièces mécaniques diverses \ CAM122 Pièces mécaniques diverses	02 330 03 525	373.58 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-26.45 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	26.45 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	16.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	16.50 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55 133 92 000	-32.99 \$	
34477	2026-06-03	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	75480	Credit 1 livre en français \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-13.60 \$	112.19 \$
			75384	4 Livre fr \ Livres fr	02-702-30-729	125 79 \$	
34478	2026-06-03	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	2272	Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable \ Mandat - Plan de gestion des actifs en eau potable	02-413-30-411	1 701.63 \$	1 701.63 \$
34479	2026 06 03	MRC des Collines de l'Outaouais	2026-000175	Frais de connection APN et carte SIM \ Frais de connection APN et carte SIM	02-220-01-339	1 207 24 \$	3 276 80 \$
			2024-000719	Transport, disposition et destruction 4 réservoirs \ Contrat cueillette / Encombrants et RDD	02-452-90-446	1 782.12 \$	
			2024-000720	Transport 2 réservoirs résine \ Contrat cueillette / Encombrants et RDD	02-452-90-446	287.44 \$	
34480	2026-06-03	MUNICIPALITE DE LA PECHE	6491	Contrat collecte matières résiduelles - Mai 2026 \ Contrat collecte déchets ICI - Mai 2026	02-451-10-446	1 204.49 \$	105 593.08 \$
				Contrat collecte recyclage ICI Mai 2026	02 452 10 446	1 182.47 \$	

Inclure : ↳ Chèques annulés ↳ Chèques
 ↳ Traitements de crédit ↳ Dépôts
 ↳ Dépôts annulés ↳ Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 ↳ Dépôts ↳ Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			321008	CAM119 - Pièces mécaniques diverses \ CAM119 - Pièces mécaniques diverses	02-320-03-525	399.24 \$	
			2474754	Produit nettoyant \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	15.40 \$	
			321291	tracteur08: pièces \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	103.62 \$	
			321283	Cam140: pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	95.13 \$	
			321282	Cam127 crochet securitaire \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	13.79 \$	
			321481	Vis et bois \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	17.23 \$	
				Bois	02-320-00-624	114.75 \$	
			321229	tracteur08: pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	126.75 \$	
			321230	Clé a molette et bol magnétique \ Petits outils	02-320-00-643	40.21 \$	
			321744	Stock garage \ Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	135.04 \$	
			321776	Semence soleil \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	24.13 \$	
34563	2026 06 17	Boivin Gauvin Inc.	Fc20025075	Crédit et achat de bottes SSI \ Fret et messagerie	02-220-00-322	32 19 \$	32 19 \$
34564	2026-06-17	Brault Maxtech inc	22035	Entretien préventif des appareils U.V (1/2 visites) - Usine de filtration \ Entretien des appareils U.V (2 visites) - Usine filtration	02-412-30-522	1 943.08 \$	9 991.68 \$
			22036	Entretien préventif des appareils U.V (1/2 visites) - Usine d'épuration \ Entretien des appareils U.V (2 visites) - Usine d'épuration	02-414-30-522	1 448.69 \$	
			22025	Réparation des appareils U.V - Usine de filtration \ Réparation des appareils U.V - Usine de filtration	02-412-30-522	6 599.91 \$	
34565	2026 06 17	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	89241	Télécommunication mai 2026 - Usine \ Télécommunication annuelle - Usine	02-412-30-331	396 69 \$	396 69 \$
34566	2026-06-17	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	201194	TRACTEUR07 - Filtres \ TRACTEUR07 - Filtres	02-320-03-525	368.00 \$	368.00 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-26.05 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	16.25 \$	
				Ent et réparation véhicules pièces mécaniques	02 320 03 525	26.05 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	16.25 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-32.50 \$	
34567	2026-06-17	Centre de Verification Technique Outaouais	254215	CAM122 - Vérification mécanique \ CAM122 / CAM127 - Vérification mécanique	02-320-05-459	295.20 \$	1 146.31 \$
			254198	CAM127 - Vérification mécanique \ CAM122 / CAM127 - Vérification mécanique	02-320-05-459	295.20 \$	
			254837	Harnais de remorque - Vérification mécanique \ Harnais de remorque - Vérification mécanique	02-320-05-459	555.91 \$	
34568	2026-06-17	Cima	E102-0079956	Solde P.O. 15029 / Rapport d'étude sécurité barrage Hollow Glen \ Solde PO 15029 / Rapport étude sécurité barrage Hollow Glen	02-460-00-411	2 705.25 \$	2 705.25 \$
				Écriture 03-510-00-000/Évaluation sécurité barrage HG	03-510-00-000	-2 470.25 \$	
				Écriture 59 131 00 000/Évaluation sécurité barrage HG	59 131 00 000	2 470.25 \$	
34569	2026-06-17	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	FV-003217	Cylindre de calibration 4 gaz \ Cylindre de calibration 4 gaz	02-220-00-690	616.56 \$	2 051.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			26-45906	Serv. prof. plans et devis - Réfection ponceau Rte 105 et ch. Montrose \ REG1236-21 / P&D - Réfection ponceau Rte 105 & ch. Montrose	23-040-30-721	517.39 \$	
34579	2026-06-17	Erwin mobile repair	12139	CAM130 / TP NIVELEUSE - Réparations \ CAM130 - Main d'oeuvre	02-320-01-525	301.81 \$	543.26 \$
				TP NIVELEUSE - Main d'oeuvre	02-320-01-525	241.45 \$	
34580	2026-06-17	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	17052	Accompagnement pour AO opération d'usine \ Honoraires prof. autres -	02-414-20-419	59.38 \$	1 319.54 \$
				Honoraires prof. autres -	02-412-30-419	892.01 \$	
				Honoraires prof. autres -	02-414-30-419	368.15 \$	
34581	2026-06-17	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Mai 2026	Frais de gestion - mai 2026 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	190 441.18 \$	187 251.84 \$
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	215 968.53 \$	
				Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-190 441.18 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	8 522.45 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-17 004.90 \$	
			Hydro-Mai-26	Hydro Mai 2026- 15% \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 189.34 \$	
34582	2026-06-17	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	73427447	Ruban P-touch \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	26.61 \$	142.46 \$
			73457570	Post it et feuille autocollantes \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02 702 30 670	61.29 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	54.56 \$	
34583	2026 06 17	Francis Canada Truck Center Inc.	X100425997:01	Pièces mécaniques - Divers véhicules \ Pièces mécaniques - 100425997	02-320-03-525	335 02 \$	1 432 22 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-23.72 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	23.72 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	14.79 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	14.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	29 59 \$	
			X100427228:01	Cam130: hose elbow \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	148.20 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	10.49 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.54 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	6 55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.09 \$	
			X100428130:01	Bolt \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	68.48 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-4.85 \$	
				Articles de quincaillerie	02-320-00-641	4.85 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3 02 \$	

Inclure : ⊞ Chèques annulés

⊞ Chèques

⊞ Dépôts annulés

⊞ Débit direct annulé

Du : 2026-05-20

⊞ Traitements de crédit

⊞ Dépôts

⊞ Débit direct

Au : 2026-06-23

Page 29 sur 39

Imprimé le 23 juin 2026 par Isabelle St-Laurent

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			INT2579	intéret 2025 \ Autres	02-190-00-999	9.80 \$	
34587	2026 06 17	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	885292	Appel de service - Branchements carrefour giratoire \ Appel de service - Branchements carrefour giratoire	02-340-00-521	413 91 \$	413 91 \$
34588	2026-06-17	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	123053	30 Affiches - Quoi faire à Chelsea \ Publications	02-701-70-345	35.64 \$	35.64 \$
34589	2026 06 17	Lauriault Electricque	FAC-1352	Remplacement fils de lampadaire volés - Intersection Route 105 et ch. Scott \ Rempl. fils lampadaire volés - Inter. Route 105 / ch. Scott	02-340-00-521	6 467 34 \$	6 467 34 \$
34590	2026-06-17	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P2195680	8 Livres fr \ livre fr	02-702-30-729	680.30 \$	973.86 \$
			P2195678	10 Livres fr \ livre fr	02-702-30-729	293.56 \$	
34591	2026-06-17	Location Lou-Pro Inc.	2571185	Réparation Centre communautaire FP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	19.53 \$	384.92 \$
			260508	Réparation scie et huile \ Huile, graisse	02-390-00-633	68.84 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	124.12 \$	
			260441	Fil pour taille-bordure \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	103.47 \$	
			360454	réparation tondeuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	68 96 \$	
34592	2026-06-17	M. LEBLOND ELECTRIQUE INC	1079	Appels de service - Usines \ 1079 - Épuration - Mélangeur à coagulant	02-414-30-522	252.95 \$	4 006.91 \$
			1080	Appels de service - Usines \ 1080 - Station de pompage - Chelsea Creek	02-415-30-522	367.92 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.01 \$	
			1084	Appels de service Usines \ 1084 Poste de surpression	02 412 30 522	505.89 \$	
			1099	Appel de service -CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	413.91 \$	
			1095	3 appels de service - Travaux électriques \ F.1095 - Réseau eau potable	02-413-30-522	379.42 \$	
			1094	3 appels de service - Travaux électriques \ F.1094 - Réseau eaux usées	02-414-30-522	431.16 \$	
			1085	3 appels de service - Travaux électriques \ F.1085 - Usine eau potable	02-412-30-522	1 276.23 \$	
			1090	Appel de service réseau EP \ Entretien Réparation Bâtiments et terrains	02 413 30 522	379.42 \$	
34593	2026-06-17	MES PIECES AUTOPARTS	1-583182	Cam129: pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	83.93 \$	1 567.35 \$
			1-580107	CAM125 - Freins \ CAM125 - Freins	02-390-03-525	279 87 \$	
			1-579150	Batteries pour lumières de véhicules en chantier \ Batteries pour lumières de véhicules en chantier 579150	02-320-03-525	427.41 \$	
			2-5005386	Batteries pour lumières de véhicules en chantier \ Batteries pour lumières de véhicules en chantier 5005386	02-320-03-525	537.80 \$	
			1-583831	Cam144: pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	179.13 \$	
			2-5007743	Piece Garage \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	22.74 \$	
			1-585103	Cam121: pièces \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	5.47 \$	
			1-585104	Chiffons \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	31.00 \$	
34594	2026-06-17	METEC METAL TECHNOLOGY INC	24289	TRACTEUR08 - Front spring damper assembly \ TRACTEUR08 - Front spring damper assembly	02-320-03-525	3 316.58 \$	3 316.58 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Petits outils	02-320-00-643	80.24 \$	
				Articles de quincaillerie	02-320-00-641	182.24 \$	
			26953745	Tube, Assortiment abrasif de cargo, disques, produit lavage pour pièces \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	554.18 \$	
						1 116 091.43 \$	1 116 091.43 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
MAI-2026	Ssq - Groupe Financier	2026-06-01	Assurances collectives - mai \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	368.13 \$	21 990.35 \$
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 253.86 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	388.01 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	189.05 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	976.13 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	4 667.86 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	2 251.60 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	285.92 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	274.21 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 492.51 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	1 205.46 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	341.44 \$	
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	8 258.35 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	18.91 \$	
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	18.91 \$	
642 403 236 824	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2026-05-25	Électricité 25-04-2026 au 24-05-2026 \ Électricité 2026	02-413-30-681	1 509.14 \$	
658 603 195 457	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2026-05-22	Électricité 21 03 2026 au 21 05 2026 \ Électricité 2026	02-701-20-681	722.84 \$	1 445.66 \$
			Électricité 2026	02 220 00 681	722.82 \$	
X00362509260522	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-220-00-331	137.98 \$	137.98 \$
X12982973260522	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2026 05 22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-412-30-331	64.22 \$	64.22 \$
X12990174260522	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-412-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X12982987260522	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-414-30-331	103.18 \$	103.18 \$
X14191957260522	BELL CANADA LIGNE 269 JEAN PAUL LEMIEUX (827-0171)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02 415 30 331	61.29 \$	61.29 \$
X12975899260522	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-413-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X13030180260522	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2026 05 22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-415-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X13101682260522	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2026	02-415-30-331	58.47 \$	58.47 \$
X14971629260522	BELL CANANDA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2026-05-22	Téléphone 22-05-2026 au 21-06-2026 \ Téléphone 2025 (827-2672)	02-130-00-331	97.43 \$	779.83 \$
			Téléphone 2025 (827-3912)	02-701-50-331	0.20 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-05-20
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-06-23

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	1 157 426.99 \$
Chèques annulés	-2 843.21 \$
Dépôts	1 116 091.43 \$
Dépôts annulés	5 663 52 \$
Débit direct	112 968.82 \$
	<hr/>
	2 377 980.51 \$



**COMITÉ CONSULTATIF DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE (CCTMD)**

**TRANSPORT AND SUSTAINABLE
MOBILITY ADVISORY COMMITTEE
(TSMAC)**

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2026

Minutes of the June 19, 2026, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des transports et de la mobilité durable (CCTMD) ouverte à 9h05.

Having noticed that there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Advisory Committee on Transportation and Sustainable Mobility (TSMAC) open at 9h05.

PRÉSENTS**PRESENT**

Brian Nolan ~ Greg McGuire ~ Donald Déry (membre du conseil / council member)
~ Heather MacDonald ~ Étienne Gaudet-Pellerin ~ Karl Saidla ~ Michel Hébert (membres / members)
Reda El Aouni ~ Cristel Brunet Lafrenière (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS**REGRETS**

François Leclerc ~ Andy Ball

AUTRES**OTHERS**

Aucun / Nil

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**1.0 OPENING OF THE SESSION**

Le président indique qu'un appel de candidatures a été lancé et que quelques candidatures jugées pertinentes ont été retenues. Celles-ci seront analysées par lui-même, M. Nour Eddine El Guemri et M. Donald Déry.

The president indicates that a call for applications was launched and that several applications deemed relevant have been selected. These will be reviewed by himself, Mr. Nour Eddine El Guemri, and Mr. Donald Déry.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL**2.0 APPROVAL OF THE MINUTES**

IL EST PROPOSÉ par Mme. Heather MacDonald et M. Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

IT IS MOVED by Ms. Heather MacDonald and Mr. Étienne Gaudet-Pellerin that the minutes be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**3.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Mme. Heather MacDonald et M. Michel Hébert et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté avec l'ajout de l'item 6.1.5 Circulation et sécurité sur le Chemin Old Chelsea, 6.1.6 Circulation et sécurité sur la Route 105 et 6.1.7 : Route partagée – Projet pilote.

IT WAS MOVED by Ms. Heather MacDonald and Mr. Michel Hébert, and RESOLVED that the agenda governing this meeting be adopted with the addition of Item 6.1.5, Traffic and Safety on Old Chelsea Road, and Item 6.1.6, Traffic and Safety on Route 105 and Item 6.1.7, Shared Road – Pilot Project.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**4.0 OVERVIEW OF THE COMMITTEE'S MANDATE**

Des citoyens soulèvent des préoccupations relatives à la sécurité routière sur la route 105, notamment en lien avec la vitesse, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'absence d'aménagements protecteurs

Members of the public raise concerns regarding road safety on Route 105, particularly in relation to speed, pedestrian and cyclist safety, as well as the lack of protective infrastructure in certain areas. Questions are also raised

dans certains secteurs. Il est également demandé quelles sont les intentions de la Municipalité et l'état d'avancement d'un plan d'action en matière de sécurité.

Il est mentionné que des démarches sont en cours avec le MTMD concernant les mesures possibles, incluant la vitesse et l'installation d'équipements de sécurité, et qu'un retour est attendu prochainement. Un radar mobile de la MRC sera déployé dans le secteur, celui-ci étant identifié comme prioritaire.

Il est également confirmé qu'un afficheur de vitesse sera installé en direction nord sur la route 105, près du 322.

regarding the Municipality's intentions and the status of the development of a road safety action plan.

It is noted that discussions are ongoing with the MTMD regarding possible measures, including speed management and the installation of safety equipment, and that a response is expected shortly. A mobile speed radar from the MRC will be deployed in the area, which has been identified as a priority.

It is also confirmed that a speed display sign will be installed northbound on Route 105, near civic number 322.

5.0 RECONNAISSANCE AUPRÈS DU SENTIER TRANSCANADIEN

La Municipalité de La Pêche présente une demande visant la reconnaissance de l'ancienne voie ferrée dans le cadre du Sentier transcanadien. Il est précisé que, du côté de Chelsea, le sentier est actuellement de nature communautaire et ne visait pas, à l'origine, une reconnaissance transcanadienne.

Les membres discutent des avantages et des enjeux associés à cette reconnaissance, notamment en matière de financement, d'entretien du sentier, d'aménagements complémentaires et de prolongement du corridor entre Wakefield et Chelsea. Les impacts potentiels sur l'achalandage, le caractère communautaire du sentier et la gestion des usagers sont également abordés. Il est souligné que des mesures d'encadrement pourraient être nécessaires advenant une augmentation de la fréquentation.

Recommandation :

Le comité est en faveur de la démarche visant la reconnaissance auprès du Sentier transcanadien et recommande que le conseil municipal procède à une consultation publique auprès de la communauté avant de poursuivre le processus.

Proposée par : Mme Heather MacDonald et M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 RECOGNITION FROM THE TRANS CANADA TRAIL

The Municipality of La Pêche presents a request seeking recognition of the former railway line as part of the Trans Canada Trail. It is specified that, on the Chelsea side, the trail is currently community-based in nature and was not originally intended for Trans Canada Trail designation.

The members discuss the advantages and implications associated with this recognition, particularly in terms of funding, trail maintenance, complementary amenities, and the extension of the corridor between Wakefield and Chelsea. Potential impacts on user volume, the community character of the trail, and user management are also discussed. It is noted that management measures may be required should usage increase.

Recommendation :

The committee is in favour of the initiative seeking recognition under the Trans Canada Trail and recommends that the Municipal Council proceed with a public consultation with the community prior to advancing the process.

Moved by: Ms. Heather MacDonald and Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.0 RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMITÉS

6.1 Sous-comité des transports

6.1.1 Vision Zéro

M. Karl Saidla présente l'approche Vision Zéro, dont l'objectif est de réduire à zéro les décès et les blessures graves sur le réseau routier. Les principales étapes de la démarche sont présentées, incluant l'évaluation de la situation actuelle, l'établissement de cibles, l'élaboration d'un plan d'action et le suivi des résultats.

Les membres discutent des modalités de mise en œuvre de cette démarche, notamment de la possibilité de recourir à un consultant spécialisé plutôt que de réaliser le projet à l'interne. Des exemples d'application dans d'autres municipalités sont également examinés.

Recommandation :

Le comité recommande de procéder à l'embauche d'un consultant afin d'accompagner la Municipalité dans le développement et la mise en œuvre d'une démarche Vision Zéro.

Proposée par : M. Karl Saidla
Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.2 Bretelles A-5

Le comité discute d'un concept visant à améliorer la sécurité à l'intersection du chemin Scott et de l'autoroute 5. L'aménagement

6.0 SUBCOMMITTEE RECOMMENDATIONS

6.1 Transportation Subcommittee

6.1.1 Vision Zero

Mr. Karl Saidla presents the Vision Zero approach, which aims to eliminate all traffic-related fatalities and serious injuries on the road network. The main components of the approach are outlined, including the assessment of the current situation, the establishment of targets, the development of an action plan, and ongoing monitoring of results.

The members discuss the implementation of this approach, including the option of engaging a specialized consultant rather than completing the project internally. Examples of implementation in other municipalities are also reviewed.

Recommendation :

The committee recommends proceeding with the hiring of a consultant to support the Municipality in the development and implementation of a Vision Zero approach.

Moved by: Mr. Karl Saidla
Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.2 Highway 5 ramps

The committee discusses a concept aimed at improving safety at the intersection of Scott Road and Highway 5. The proposed design consists of

proposé consiste à fermer trois des quatre bretelles existantes afin d'obliger les automobilistes à effectuer des virages à angle droit (90 degrés) plutôt qu'à emprunter de longues bretelles. Cette modification permettrait de réduire la distance d'interaction entre les véhicules, les cyclistes et les piétons. La seule bretelle qui serait maintenue ouverte est celle permettant la circulation du chemin Scott vers l'autoroute 5 en direction sud. Il est mentionné que cette solution avait déjà été proposée par MOBI.O.

Recommandation :

Le comité recommande en principe d'aller de l'avant avec la fermeture des trois bretelles mais de transmettre le croquis conceptuel au Service des travaux publics afin d'évaluer les possibilités d'implantation de cet aménagement. Une fois validé, le comité recommande la préparation d'un plan de communication.

Proposée par : M. Étienne Gaudet-Pellerin
Appuyée par : M. Karl Saidla

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.3 Intersection Kingsmere/Meech et Scott/Old Chelsea

La discussion de ce dossier est reportée à la prochaine séance du comité.

6.1.4 Chemin de la Mine

Le comité discute des bollards situés sur le chemin de la Mine. M. Reda El Aouni présente l'état d'avancement du dossier et indique que la réinstallation des bollards est prévue d'ici deux semaines. Il est précisé que les travaux nécessitent le nettoyage, le lignage et l'installation des bollards.

Les membres discutent également de la possibilité d'utiliser une peinture de type époxy afin d'améliorer la durabilité du marquage. Une analyse sera effectuée à cet effet.

Recommandation :

Le comité recommande d'évaluer l'utilisation d'une peinture de type époxy afin d'améliorer la durabilité du marquage routier associé à l'installation des bollards.

Proposé par : M. Donald Déry

Appuyée par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.5 Réfection du chemin Old Chelsea

M. Reda El Aouni présente le dossier de réfection de Old Chelsea. Les travaux de repavage sont prévus au plus tard l'an prochain et visent principalement l'amélioration du confort de roulement. Il est souligné que cette intervention pourrait présenter certains enjeux de sécurité, notamment en raison de la nouvelle surface asphaltée.

M. Reda El Aouni présente également le rapport de MOBI.O et fait état des échanges tenus avec le MTMD concernant différents scénarios d'aménagement pour le secteur. Les membres discutent des options envisagées, notamment de l'intégration des recommandations de MOBI.O, des aménagements cyclables et des mesures d'apaisement de la circulation. Il est précisé que le MTMD attend une proposition de la Municipalité.

Recommandation :

Le comité recommande que le Service des travaux publics prépare un scénario hybride optimal pour la réfection de Old Chelsea, intégrant les éléments du rapport de MOBI.O. Les membres du comité seront invités à formuler leurs commentaires, lesquels seront analysés par le Service des travaux publics. Une version révisée sera ensuite transmise par courriel au comité pour validation avant sa transmission officielle au MTMD.

Proposé par : M. Michel Hébert

Appuyée par : Mme. Heather MacDonald

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

closing three of the four existing ramps in order to require motorists to make 90-degree turns rather than using long merge lanes. This modification would reduce the interaction distance between vehicles, cyclists, and pedestrians. The only ramp to remain open would be the movement from Route 5 to Scott Road southbound. It is noted that this solution had previously been proposed by MOBI.O.

Recommendation :

The Committee recommends, in principle, proceeding with the closure of the three ramps and forwarding the conceptual sketch to the Public Works Department to assess the feasibility of implementing the proposed design. Once the design has been validated, the Committee recommends the preparation of a communications plan.

Moved by: Mr. Étienne Gaudet-Pellerin
Seconded by: Mr. Karl Saidla

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.3 Kingsmere/Meech and Scott/Old Chelsea intersections

This item is deferred to the next committee meeting.

6.1.4 Chemin de la Mine

The committee discusses the bollards located on Chemin de la Mine. Mr. Reda El Aouni provides an update on the file and indicates that the bollards are scheduled to be reinstalled within two weeks. It is specified that the work includes cleaning, line painting, and bollard installation.

The members also discuss the potential use of epoxy paint to improve the durability of the markings. An analysis will be conducted in this regard.

Recommendation :

The committee recommends evaluating the use of epoxy paint to improve the durability of the road markings associated with the bollard installation.

Moved by: Mr. Donald Déry

Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.5 Chemin Old Chelsea Reconstruction

Mr. Reda El Aouni presents the Old Chelsea reconstruction file. Resurfacing works are planned no later than next year and are primarily intended to improve driving comfort. It is noted that this intervention may raise safety concerns due to the new asphalt surface.

Mr. El Aouni also presents the MOBI.O report and summarizes discussions held with the MTMD regarding various design scenarios for the area. The members discuss the options considered, including the integration of MOBI.O recommendations, cycling infrastructure, and traffic calming measures. It is noted that the MTMD is awaiting a proposal from the Municipality.

Recommendation :

The committee recommends that the Public Works Department prepare an optimal hybrid scenario for the Old Chelsea reconstruction, incorporating elements from the MOBI.O report. Committee members will be invited to provide comments, which will be reviewed by the Public Works Department. A revised version will then be circulated by email to the committee for final validation prior to its official submission to the MTMD.

Moved by: Mr. Michel Hébert

Seconded by: Ms. Heather MacDonald

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.6 Bollards – Route 105

Les membres discutent de l'installation de bollards sur la route 105 afin d'améliorer la sécurité des usagers. Différents scénarios sont examinés quant à l'étendue du déploiement, notamment entre Old Chelsea et Nathaniel ainsi qu'entre Old Chelsea et le pont Alonzo. Les échanges portent sur la priorisation des secteurs résidentiels et des portions présentant les enjeux de sécurité les plus importants.

M. Reda El Aouni souligne les impacts budgétaires ainsi que les contraintes opérationnelles liées à l'installation et à la désinstallation des bollards, lesquelles peuvent avoir une incidence sur la réalisation d'autres travaux municipaux. Les membres conviennent de l'importance de cibler en priorité les secteurs les plus critiques.

Recommandation :

Le comité recommande de mandater le Service des travaux publics afin d'identifier les secteurs prioritaires de la route 105 pour l'installation de bollards et de formuler une recommandation à cet effet.

Proposé par : Mme. Heather MacDonald

Appuyé par : M. Michel Hébert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1.7 Route partagée – Projet pilote

La discussion de ce dossier est reportée à la prochaine séance du comité.

6.2 Sous-comité de la mobilité durable

Tous les points relevant du mandat du Sous-comité de la mobilité durable sont reportés à la prochaine rencontre.

6.1.6 Bollards – Route 105

The members discuss the installation of bollards along Route 105 to improve user safety. Various scenarios are considered regarding the extent of the deployment, including the segments between Old Chelsea and Nathaniel as well as between Old Chelsea and the Alonzo Bridge. Discussions focus on prioritizing residential areas and segments presenting the most significant safety concerns.

Mr. Reda El Aouni highlights the budgetary impacts as well as the operational constraints related to the installation and removal of bollards, which may affect other municipal works. The members agree on the importance of prioritizing the most critical sections.

Recommendation :

The committee recommends mandating the Public Works Department to identify priority sections of Route 105 for bollard installation and to provide a recommendation accordingly.

Moved by: Ms. Heather MacDonald

Seconded by: Mr. Michel Hébert

CARRIED UNANIMOUSLY

6.1.7 Shared Road – Pilot Project.

This item is deferred to the next committee meeting.

6.2 Sustainable Mobility Subcommittee

All items under the mandate of the Sustainable Mobility Subcommittee are deferred to the next meeting.

7.0 DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

Aucun sujet n'a été traité à huis clos lors de la présente séance.

7.0 CLOSED-DOOR DELIBERATIONS

No items were discussed in closed session during this meeting.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est prévue le 11 septembre 2026.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the committee is scheduled for September 11, 2026

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Greg McGuire, appuyé par Mme. Heather MacDonald et résolu que cette rencontre soit levée à 11h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Greg McGuire, seconded by Mrs. Heather MacDonald and resolved that this meeting be adjourned at 11:45 am.

CARRIED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

Cristel BL

Cristel Brunet Lafrenière

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Greg McGuire, Président / Chair

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

6.2. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE CHEMIN CENTENNIAL

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, les plans et devis pour le réaménagement du cul-de-sac sur le chemin Centennial ont été approuvés, mais une étude géotechnique et une caractérisation environnementale du chemin sont préalablement nécessaires et un montant net de 30 000,00 \$ avait été prévu en 2025 pour ces services;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq firmes pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 16 juin 2026 :

SOUSSIONNAIRES
Les Services EXP inc.
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, les deux soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)	41,24	29 825,00 \$
Les Services EXP inc.	32,12	41 712,93 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) au montant de 29 825,00 \$, incluant les taxes, pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le chemin Centennial, représente un montant net de 27 234,20 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1338-25;

6.2. a)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le chemin Centennial au montant de 29 825,00 \$, incluant les taxes, à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1338-25.

6.2. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES COMMULATEURS POUR LE RÉSEAU INFORMATIQUE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, le remplacement des commutateurs pour le réseau informatique a été approuvé et un montant net de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE Microrama Informatique inc. a soumis un prix de 33 187,53 \$, incluant les taxes, pour le remplacement des commutateurs, ce qui représente un montant net de 30 304,64 \$, soit un dépassement budgétaire de 5 304,64 \$;

ATTENDU QUE le remplacement des commutateurs ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1374-26;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour le remplacement des commutateurs pour le réseau informatique au montant de 33 187,53 \$, incluant les taxes, à Microrama Informatique inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau informatiques et communication - Administration), règlement d'emprunt numéro 1374-26.

6.2. c)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU REFROIDISSEUR À L'ARÉNA DU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à des travaux d'entretien du refroidisseur à l'aréna du Centre Meredith;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Trane Canada ULC, fournisseur du refroidisseur;

ATTENDU QUE la compagnie Trane Canada ULC a soumis un prix de 27 387,05 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Trane Canada ULC est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Trane Canada ULC au montant de 27 387,05 \$, incluant les taxes, pour des travaux d'entretien du refroidisseur représente un montant net de 25 008,02 \$;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien du refroidisseur seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux d'entretien du refroidisseur à l'aréna du Centre Meredith, au montant de 27 387,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie Trane Canada ULC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-27-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

6.2. d)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR 2026

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, divers travaux de réfection nécessitant l'utilisation de matériaux granulaires ont été approuvés;

ATTENDU QU'AFIN de limiter la distance à parcourir entre la carrière et le lieu des travaux planifiés en 2026, le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs de matériaux granulaires afin de desservir deux secteurs municipaux, soit Centre-Village et Hollow Glen;

ATTENDU QUE les fournisseurs invités doivent respecter la distance maximale entre les secteurs municipaux et l'emplacement de leur carrière afin d'optimiser les travaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a demandé des soumissions pour le type et la quantité de matériaux suivants pour chacun des secteurs municipaux :

MATÉRIAUX GRANULAIRES	QUANTITÉ (TONNE)
Pierre concassée de type MG-20b	1 500
Pierre concassée de type MG-112	500
Pierre concassée 100-200 mm	500
Pierre concassée 200-300 mm	500
Pierre concassée 20 mm nette	500

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), les soumissions suivantes, par secteur municipal, ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 26 juin 2026:

Centre-Village

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Construction DJL Inc.	64 788,41 \$	59 160,46 \$
Amrize Canada Inc.	58 867,20 \$	53 753,60 \$
Ronald O'conor Construction Inc	34 205,06 \$	31 233,78 \$
Sablière Vanier	88 358,29 \$	80 682,89 \$

6.2. d)

Hollow Glen

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Construction DJL INC.	64 788,41 \$	59 160,46 \$
Amrize Canada Inc.	58 867,20 \$	53 753,60 \$
Ronald O'Connor Construction Inc	34 205,06 \$	31 233,78 \$
Sablère Vanier	88 358,29 \$	80 682,89 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour chacun des secteurs;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc pour le secteur centre-village est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc au montant de 34 205,06 \$, incluant les taxes, pour la fourniture des matériaux granulaires pour le secteur centre-village, représente un montant net de 31 233,78 \$;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc pour le secteur Hollow Glen est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc au montant de 34 205,06 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de matériaux granulaire pour le secteur Hollow Glen, représente un montant net de 31 233,78 \$;

ATTENDU QUE les achats de matériaux granulaires seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour le secteur Centre-Village au montant de 34 205,06 \$, incluant les taxes, à la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc et pour le secteur Hollow Glen au montant de 34 205,06 \$, incluant les taxes, à la compagnie Ronald O'Connor Construction Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-621 (Pierre, concassé, gravier).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.3. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX RÉPARATIONS DE LA NIVELEUSE **À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QU'UN bris est survenu à la niveleuse au niveau de l'essieu arrière et du différentiel;

ATTENDU QUE ce bris a nécessité un appel de service auprès de la compagnie Brandt Tractor LTD pour les réparations;

ATTENDU QUE le coût des travaux de réparation effectués par Brandt Tractor LTD s'élève à **72 685,09 \$, incluant les taxes**, ce qui représente un **montant net de 66 371,18 \$**;

ATTENDU QUE ces réparations n'étaient pas prévues au budget de fonctionnement 2026, mais qu'elles doivent absolument être réalisées;

ATTENDU que ces réparations seront payées **à même l'excédent non affecté**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des réparations de la niveleuse au montant de **72 685,09 \$, incluant les taxes**, à la compagnie Brandt Tractor LTD;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de **66 371,18 \$** du poste budgétaire **59-110-00-000 (Excédent non affecté)** au poste budgétaire **03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté)**.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même **le poste budgétaire 02-320-01-525 (Entretien et réparation - Véhicules)** pour les réparations.



PARTS & SERVICE QUOTATION

Brandt Tractor Ltd.
 190 David Manchester Road
 Ottawa, ON K0A 1L0
 Ph. 613-831-4044

Customer Name: MUN OF CHELSEA		Date: JUNE 22, 2026		
		Quoted By: MATTY SHAHIDI		
		Phone: (613)831-4044		
P.O. #:	Contact: JOEY	Email:		
Make: JD	Model: 772GP	PIN: 1DW770GPPPF718433		Hour Meter:
SEG	DESCRIPTION OF REPAIRS	PARTS	LABOUR	AMOUNT
1	TRAVEL - 3 TRIPS		\$ 1,530.00	\$ 1,530.00
2	INSTALL REAR AXLE, REPLACE PUMP AND REFILL OIL	\$ 54,803.17	\$ 6,120.00	\$ 60,923.17
3				\$ -
REMARKS: ** ALL QUOTES VALID FOR 30 DAYS **		SUBTOTALS:	\$ 54,803.17	\$ 7,650.00
** SEIZED COMPONENTS EXTRA, DETERMINED DURING REPAIRS **		SHOP SUPPLIES:		\$ 688.50
ACKNOWLEDGEMENT OF INDEBTEDNESS - I am the person who requested that the above work be done and material supplied, or I am the authorized agent for that person or company. I acknowledge indebtedness for the work done and materials supplied in the amount of \$ _____		ENVIRONMENTAL:		\$ 76.50
being the total amount owing as shown herein or in the amount of any cheque or credit card given in payment and later dishonoured.		HST:		
Customer Signature:		Date:	TOTAL: \$ 63,218.17	
		CREDIT TERMS: Unless otherwise specified, invoices are due the first of the month following with past due interest at the rate of 2% per month (26.8% per annum) on the unpaid balance		



6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.5. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

AUTORISATION DE PROCÉDER AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SUITE AU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2024

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procède chaque année à la vente des propriétés pour non-paiement de taxes sur le territoire des sept municipalités qui la composent;

ATTENDU QUE lors du processus de 2024, la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur du lot 3 030 861 au cadastre du Québec, matricule numéro 5845-13-2848, comme en fait foi le certificat d'adjudication reçu à cet effet;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au transfert légal de ladite propriété;

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et du greffe recommande de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux afin de procéder au transfert du lot 3 030 861 au cadastre du Québec, matricule numéro 5845-13-2848, à la suite du processus de vente pour non-paiement de taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE TRAVAUX AU PONT P-02995 SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoit effectuer des travaux au pont sur le chemin de la Rivière identifié comme étant le pont P-02995;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à réparer les fondations et à remplacer le tablier du pont;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus en 2025-26 et pour effectuer les travaux, le ministère doit acquérir des parcelles de terrain (parcelles 2 et 4) et obtenir des servitudes de travail temporaires (parcelles 1, 3 et 5), le tout tel qu'identifié au plan soumis portant le numéro AA-8907-154-08-1498 daté du 16 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, et appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'autoriser la signature d'une entente avec le MTMDQ dans le cadre des travaux au pont P-02995 sur le chemin de la Rivière selon les modalités établies à ladite entente, d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires pour la cession des parcelles 2 et 4 ainsi que pour la servitude de travail temporaire sur les parcelles 1, 3 et 5, le tout tel qu'identifié au plan mentionné ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Chanelle Monast, notaire, pour la préparation de tous les documents nécessaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro 48-25.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5. c)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA

ATTENDU QU'UNE entente relative à des travaux municipaux pour le projet Village de la Rivière - Phases I et II - a été signée le 17 avril 2025, résolution 116-25;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux, Hydro-Québec et Bell Canada requièrent une servitude d'utilités publiques pour lignes de distribution d'énergie électrique et lignes de télécommunications;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est propriétaire du lot 6 651 657 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude porte sur des parties des lots 3 031 983, 6 602 002, 6 602 003, 6 602 005, 6 602 013, 6 651 644 à 6 651 651, 6 651 653 à 6 651 657 et 6 651 666 suivant le plan de cadastre du Québec, Circonscription foncière de Gatineau, étant le fonds servant, le tout tel que décrit au plan préparé par Steve TREMBLAY, arpenteur-géomètre, daté du dix-neuf février deux mille vingt-six (19 février 2026) sous le numéro neuf mille neuf cent dix-sept (9917) de ses minutes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est propriétaire du lot 6 651 657 et que ce lot servira d'assise au nouveau chemin public;

ATTENDU QUE les lots 6 651 654 et 6 651 655 seront transférés à la Municipalité de Chelsea et serviront d'assise au nouveau chemin public;

ATTENDU QUE le lot 6 651 656 sera transféré à la Municipalité en échange de l'utilisation du lot 6 651 657 qui servira d'assise au nouveau chemin;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie sans contrepartie;

ATTENDU QUE tous les frais associés à cette servitude seront à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité autorise la signature de la servitude d'utilités publiques pour le lot 6 651 657, le tout tel que mentionné ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5. d)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT EN 2027 DE DIFFÉRENTS BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre à la Municipalité de Chelsea la possibilité d'adhérer au Regroupement d'achats relatifs à l'achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01* autorise la Municipalité de Chelsea à conclure une entente mandatant l'UMQ d'attribuer un contrat pour le compte de la Municipalité de Chelsea dans le cadre du Regroupement d'achats;

ATTENDU QUE le processus de l'appel d'offres réalisé par l'UMQ est régi au « *Règlement numéro 34 – Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* »;

ATTENDU QUE les règles d'attribution des contrats applicables aux organismes municipaux s'appliquent également au contrat attribué dans le cadre du présent Regroupement d'achats et que l'UMQ s'engage à les respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes.

QUE la Municipalité de Chelsea confirme son adhésion au regroupement d'achats BAC-2027 visant l'achat de différents bacs pour la collecte des matières résiduelles pour la durée du contrat.

QUE les produits requis ainsi que les quantités nécessaires pour répondre aux besoins de la Municipalité de Chelsea soient ceux indiqués dans la fiche d'inscription dûment remplie à cet effet.

QUE la Municipalité de Chelsea mandate l'UMQ pour accomplir tous les actes requis afin d'assurer la conduite du processus d'appel d'offres, incluant l'attribution du contrat, le cas échéant, [ainsi que les suivis relatifs à l'administration de la garantie d'exécution si requis] pour et au nom des Municipalités participantes.

QU'EN adhérant au Regroupement d'achats, la Municipalité de Chelsea s'engage à en respecter intégralement les termes et conditions du contrat attribué comme si elle avait elle-même contracté directement avec l'adjudicataire.

QUE dans le cadre du mandat confié à l'UMQ, une redevance de 2% est exigible, laquelle est calculée sur le montant net (avant taxes) des achats facturés à la Municipalité de Chelsea.

QUE les sommes perçues à titre de redevance servent pour couvrir les frais liés à la gestion, à la coordination et à l'exécution du mandat.

QUE la redevance fera partie intégrante du montant facturé et sera perçue par l'attributaire pour le compte de l'UMQ et ce, à chaque émission de facture.

6.5. d)

QUE la présente résolution constitue une entente confirmant les modalités du mandat confié à l'UMQ conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01)* ainsi que l'article 2130 du *Code civil du Québec (RLRQ ccq-1991)* confirmant les modalités du mandat.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ à toutes fins utiles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.6. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 661,27 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – FONDS VERT MUNICIPAL AU 31 DÉCEMBRE 2026 POUR LES REDEVANCES 2025 DE GAZIFÈRE INC.

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 229-20, le conseil a autorisé la Municipalité à signer une entente avec Gazifère inc. afin de déterminer les responsabilités de chacun, le partage des coûts, les conditions d'installation d'entretien et d'exploitation du réseau, les interventions et travaux requis sur son territoire, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que Gazifère inc. doit verser un montant forfaitaire annuel de 2,5 % des coûts totaux des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Gazifère inc. sur le territoire de la Municipalité et ce, à compter du 1 janvier 2020;

ATTENDU QUE ce montant forfaitaire est de 1 661,27 \$ pour les travaux effectués par Gazifère inc. en 2025;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté à l'excédent affecté - Fonds vert municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2026 un montant de 1 661,27 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Fonds vert municipal).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 883,88 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – FONDS VERT MUNICIPAL AU 31 DÉCEMBRE 2026 POUR LES TARIFICATIONS 2024 ET 2025 AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 369-20, la Municipalité a adhéré au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB);

ATTENDU QUE chaque municipalité était invitée à contribuer au Fonds en y versant annuellement un montant maximum de 1,00 \$ par unité de taxation et que les sommes accumulées serviraient à réaliser des projets de protection ou d'amélioration des milieux naturels;

ATTENDU QUE le Fonds MB n'a pas été renouvelé en 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a perçu un montant de 1,00 \$ par unité de taxation en 2024 pour un montant de 4 428,27 \$ et en 2025, pour un montant de 4 455,61 \$ pour le Fonds MB;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 177-26, une réserve financière a été créée pour un Fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité;

ATTENDU QUE ces montants doivent être affectés à l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour un total de 8 883,88 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2026 un montant de 8 883,88 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Fonds vert municipal).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

6.7. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 883

ATTENDU QUE le 5 juin 2026, la Municipalité recevait la lettre de démission de l'employée numéro 883 effective le 19 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la démission de l'employée numéro 883 et de la remercier pour son travail et son dévouement durant son année au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 34

ATTENDU QU'UNE entente de terminaison d'emploi entre l'employé numéro 34, le syndicat et la direction générale a été signée le 23 juin 2026;

ATTENDU QUE le Conseil municipal entérine l'entente signée par la direction générale, le 23 juin 2026 concernant l'employé numéro 34;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de rompre le lien d'emploi de l'employé numéro 34 en date du 30 juin 2026 et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses années de service au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. c)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 643

ATTENDU QUE le 29 juin 2026, la Municipalité recevait la démission de l'employée numéro 643 effective le 16 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accepter la démission de l'employée numéro 643 et de la remercier pour son travail et son dévouement durant son année au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.1. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE DROITE POUR ENTRÉE CHARRETIÈRE/ALLÉE D'ACCÈS – 3, CHEMIN SHERRIN – DISTRICT ÉLECTORAL 4

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot 3 031 024 du cadastre du Québec, également désigné comme le 3, chemin Sherrin, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre une marge latérale droite de 2,94 m, alors que le règlement prescrit une marge minimale de 4,50 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 3 juin 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) d'accorder la présente demande à l'égard du plan soumis;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 19 juin 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

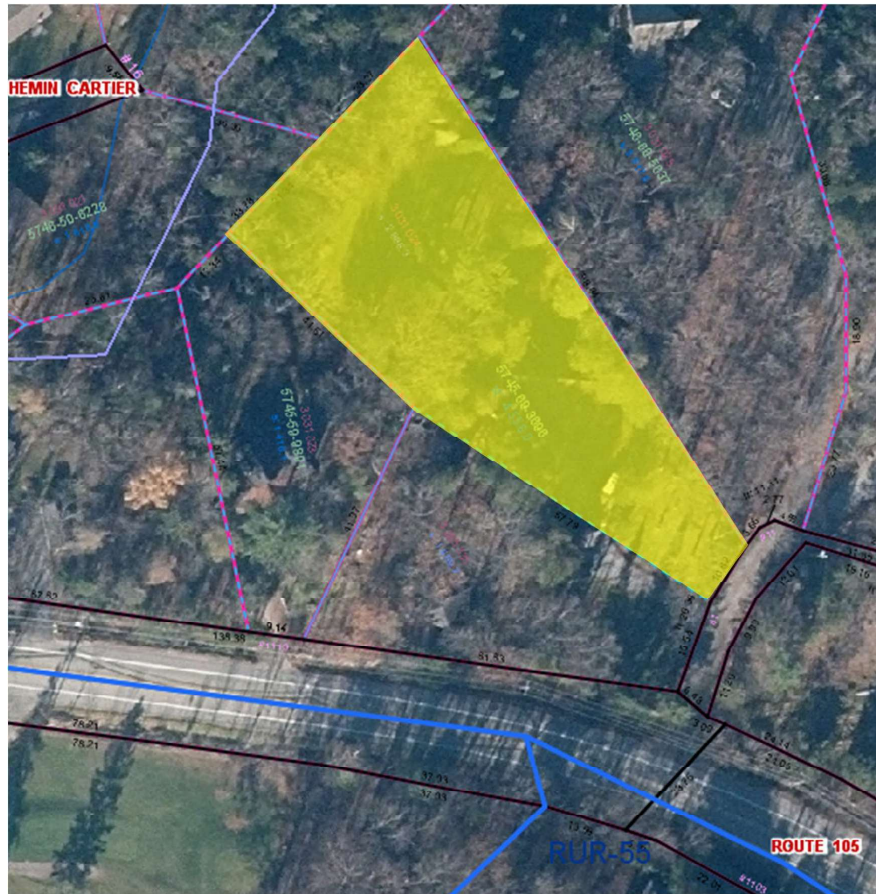
ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

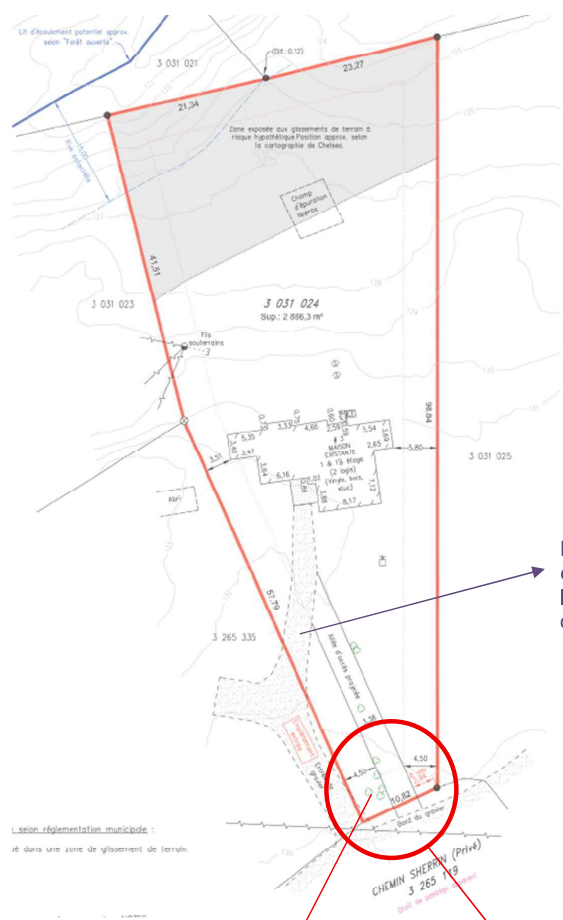
- Accorde/Accorde sous conditions/Refuse la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 024 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Sherrin, afin de permettre une marge latérale droite de 2,94 m, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prescrit une marge minimale de 4,50 m.
- Conditionnellement:
 - au dépôt, lors de la demande de permis, d'un plan démontrant que le tracé de l'allée d'accès a été optimisé afin de limiter la coupe d'arbres matures et d'assurer un accès sécuritaire au terrain ;
 - à ce que l'allée d'accès commune existante soit démantelée du côté du lot 3 031 024 et que cet espace soit renaturalisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

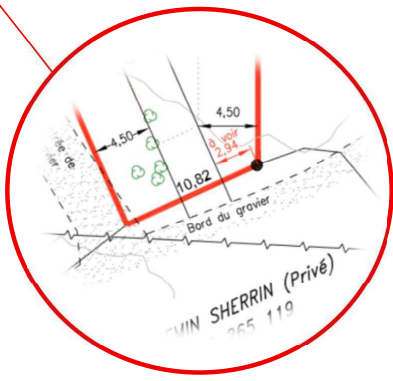
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



PLANS DE LOCALISATION - 3, CHEMIN SHERRIN
DM – MARGE LATÉRALE DROITE



L'aménagement de cette section de l'allée existante devra être retiré



PLANS D'IMPLANTATION - 3, CHEMIN SHERRIN
DM – MARGE LATÉRALE DROITE

7.1. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE DROITE ET LARGEUR DU TROTTOIR – 141, CHEMIN MARC-AURÈLE-FORTIN – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme étant le lot 6 164 238 du cadastre du Québec, également désigné comme le 141, chemin Marc-Aurèle-Fortin, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre l'aménagement d'un trottoir en pavé uni d'une largeur de 2,12 m situé à 0 m de la ligne latérale droite du terrain au lieu d'une largeur maximale de 1 m (article 7.1.1) ainsi qu'une distance minimale de 0,5 m des lignes latérales (article 4.2.4), afin de permettre l'accès aux bacs de matières résiduelles et de faciliter l'accès à la cour arrière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 3 juin 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) de ne pas accorder la présente demande à l'égard du plan soumis;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 19 juin 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

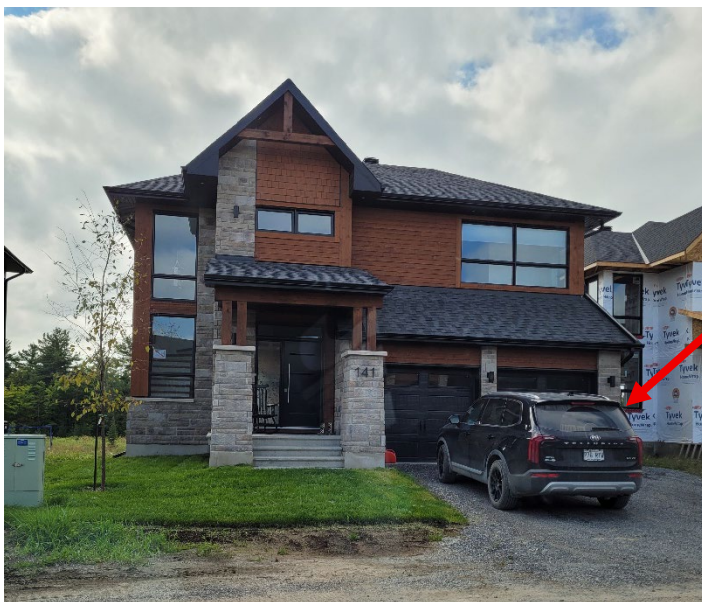
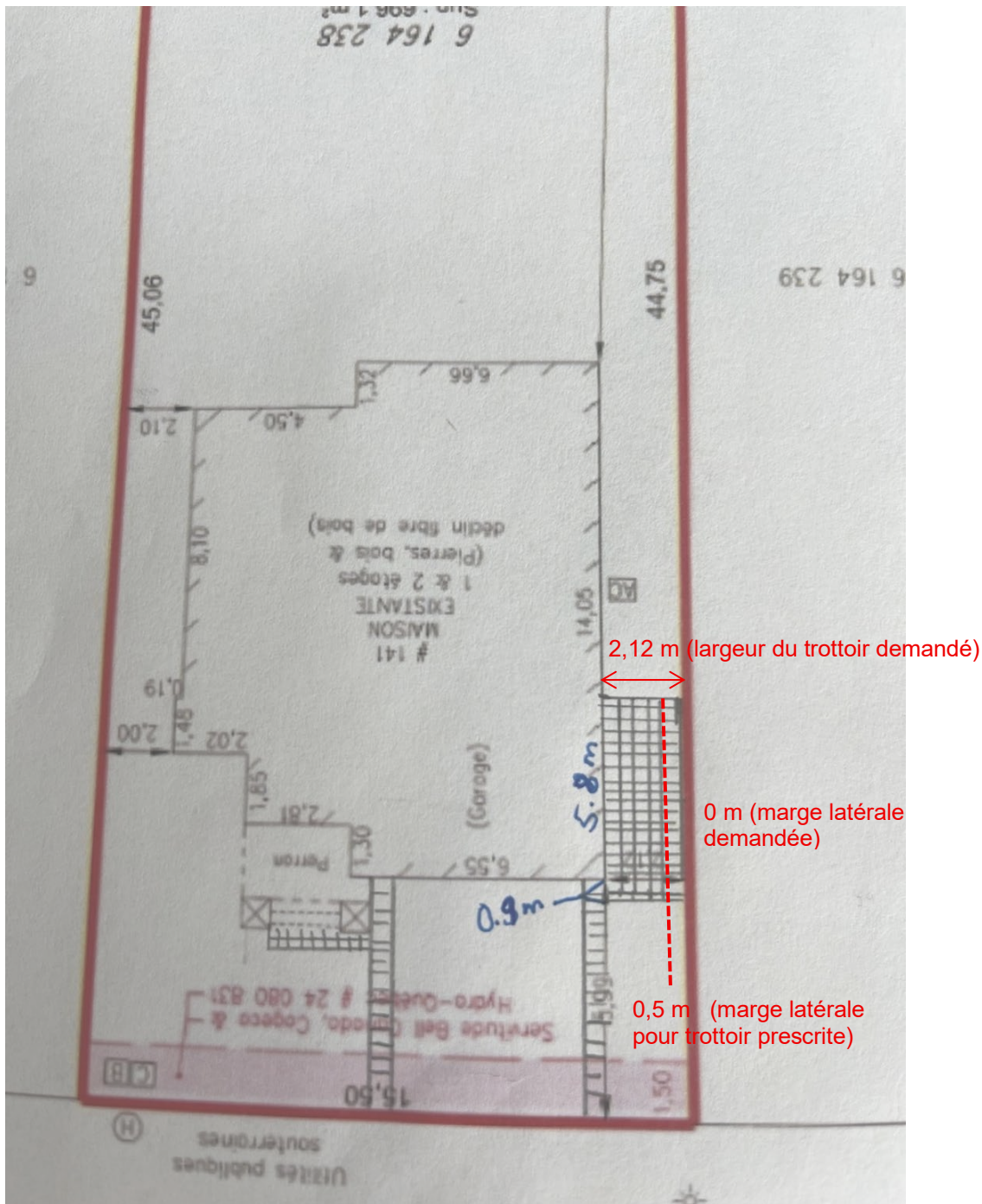
- Accorde/Accorde sous conditions/Refuse la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 238 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 141, chemin Marc-Aurèle-Fortin, afin de permettre l'aménagement d'un trottoir en pavé d'une largeur de 2,12 m situé à 0 m de la ligne latérale droite du terrain, alors que le Règlement de zonage numéro 1215-22 prescrit une largeur maximale pour les trottoirs de 1 m (article 7.1.1) ainsi qu'une distance minimale de 0,5 m des lignes latérales (article 4.2.4).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20016, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



PLANS DE LOCALISATION - 141, CHEMIN MARC-AURELE-FORTIN
DM – MARGE LATÉRALE DROITE ET LARGEUR TROTTOIR



PLANS DE LOCALISATION - 141, CHEMIN MARC-AURELE-FORTIN
DM – MARGE LATÉRALE DROITE ET LARGEUR TROTTOIR



OBJECTIF 3⁽⁴⁾

Réduire l'empreinte écologique et exiger des pratiques de constructions durables

Les moyens de mise en œuvre :

1. Réduire les quantités de déchets destinés à l'enfouissement en favorisant la réduction à la source, entre autres, à travers un programme de sensibilisation sur le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.
2. Poursuivre la mise en œuvre et la révision périodique du Plan d'action en développement durable (PADD) afin que toutes les interventions et réflexions sur la gestion du territoire soient effectuées dans une perspective de développement durable.
3. Mettre en œuvre le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) traitant de la réduction des émissions des gaz à effet de serre et de la consommation d'eau et d'énergie.
4. Favoriser les innovations architecturales durables « vertes » réduisant l'impact sur l'environnement en promouvant les constructions intégrées aux milieux naturels et réduisant l'empreinte écologique telles les constructions de type LEED, Novoclimat, solaires passifs, toitures végétales, etc.
5. Travailler en collaboration avec les intervenants, les services municipaux et les entités publiques concernées à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050.
6. Établir des moyens permettant de réduire les îlots de chaleur en misant sur des méthodes de verdissement et des mesures de diminution des espaces asphaltés, notamment par l'augmentation de la canopée urbaine, l'utilisation de matériaux possédant un grand pouvoir réfléchissant solaire et thermal et un meilleur encadrement des aires de stationnement.
7. Promouvoir l'utilisation de matériaux perméables dans l'aménagement des aires de stationnement.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

7.2. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE ATTACHÉE – 1716, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 724 882 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 1716, Route 105, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22 afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée;

ATTENDU QUE l'enseigne devra être conforme aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22;

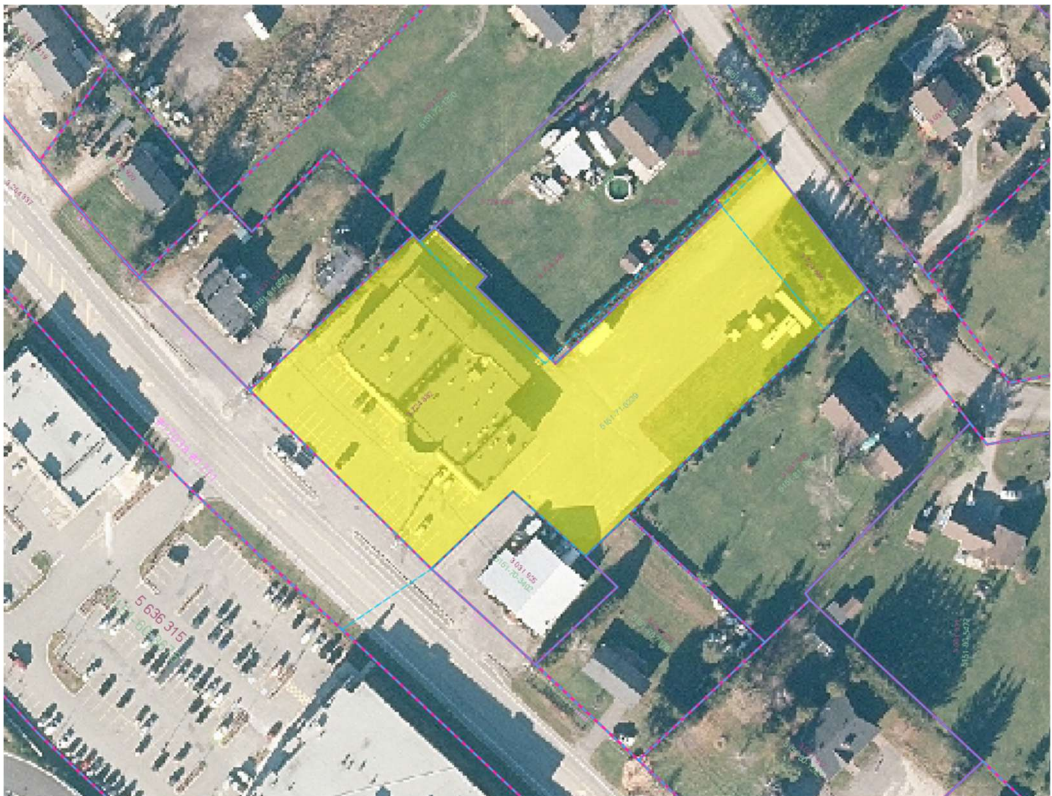
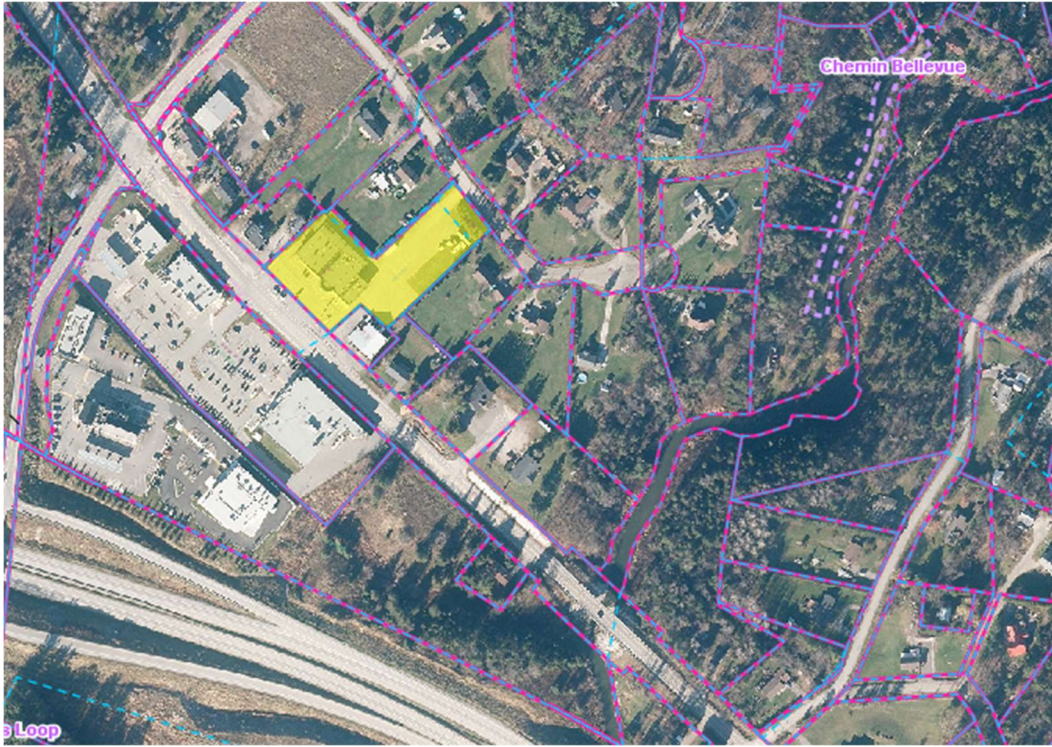
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 3 juin 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande à l'égard du présent plan, avec conditions, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- Approuve/Approve avec conditions/Refuse en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 3 724 882 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1716, Route 105, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le Dollarama.
- Conditionnellement :
 - à ce que l'enseigne soit éclairée par réflexion au moyen de luminaires de type col de cygne.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20014, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



LOCALISATION – 1716, ROUTE 105
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



#	COULEURS CLIENT	COULEURS PRODUCTION	PAR	FINI
M1	JAUNE	3/16" OPTIXACRYLIQUE #2037	CLIENT	TRANS.
M2	NOIR	1" TRIM NOIR	CLIENT	GLOSS
M2	PVC TEXTURE BOIS	PMS 343 C	CLIENT	SATIN
M3	PVC NON TEXTURE	PMS 343 C	CLIENT	SATIN
V1	VERT PMS 343 C	3M 3630-76	CLIENT	TRANS.
V2	CLAIR	3M 3660M	CLIENT	CLAIR
P1	VERT DOLLARAMA	BENJAMIN MOORE 2040-10 RAINFOREST FOLLIAGE	CLIENT	SATIN
P2	TBC	AGENCER COULEUR TOIT	CLIENT	SATIN

PLAN DE L'ENSEIGNE – 1716, ROUTE 105
PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE

7.2. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE DÉTACHÉE INTÉGRÉE À L'ENSEIGNE COLLECTIVE – 87, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 650 658 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22 afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée intégrée à l'enseigne collective;

ATTENDU QUE l'enseigne devra être conforme aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22;

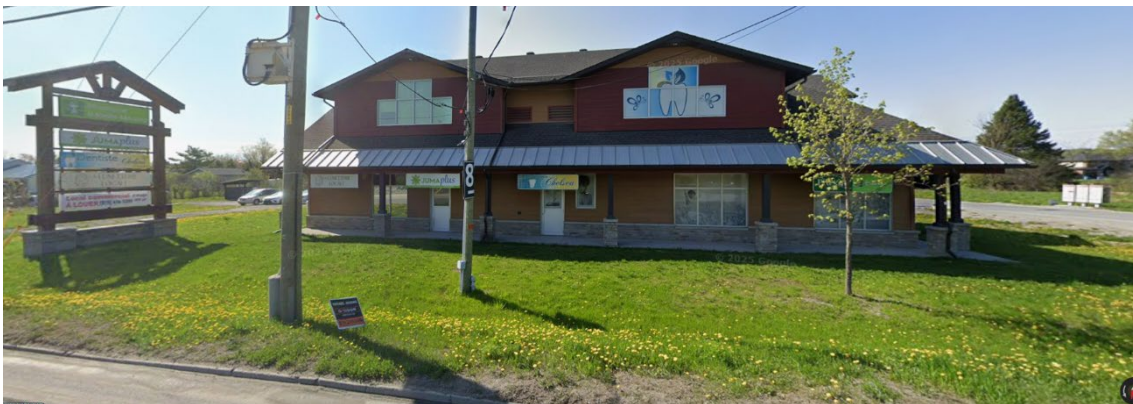
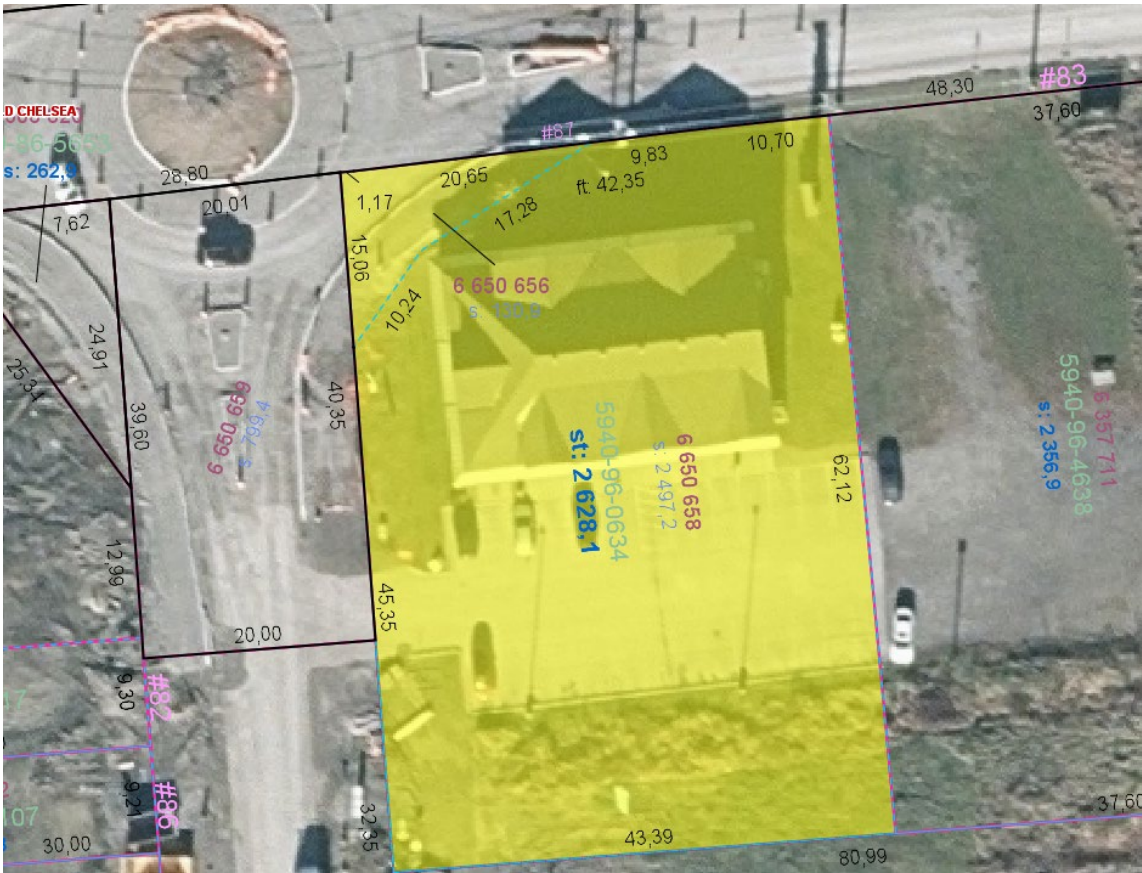
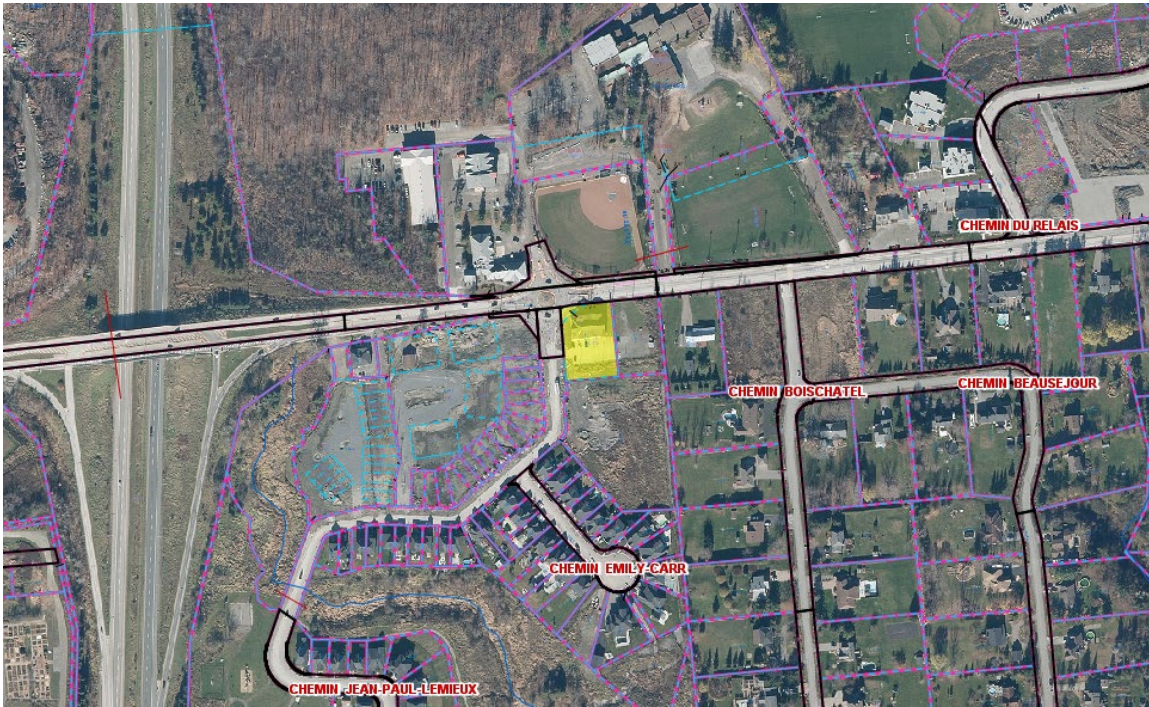
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 3 juin 2026, a entériné la recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) visant l'approbation de la présente demande à l'égard du présent plan, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- Approuve/Approve avec conditions/Refuse en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, un PIIA, sur le lot 6 650 658 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée intégrée à l'enseigne collective.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20013, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.



LOCALISATION – 87, CHEMIN D'OLD CHELSEA
PIIA - ENSEIGNE COMMERCIALE



UNE (1) ENSEIGNE À 2 COTÉS EXISTANTE À LETTRER

Échelle: 1:20

- Facades en aluminium existantes de chaque côté

PLAN DE L'ENSEIGNE – 87, CHEMIN D'OLD CHELSEA
PIIA – ENSEIGNE COMMERCIALE

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.5. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026 ordinary sitting

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22– DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU RUISSEAU MEECH COMME TERRITOIRE DE CONNECTIVITÉ DES HABITATS

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a prévu, à l'annexe 5 du règlement de zonage, des territoires de connectivité des habitats visant à favoriser la mobilité des espèces et la continuité écologique du territoire, lesquels sont assujettis à des normes particulières d'encadrement;

ATTENDU QUE le ruisseau Meech constitue un élément structurant du réseau hydrique et écologique du territoire municipal et contribue à la connectivité des habitats;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter un territoire de connectivité des habitats associé au ruisseau Meech afin d'assurer la cohérence du réseau écologique prévu au règlement de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Premier projet de règlement numéro 1388-26 – Règlement modifiant le règlement de zonage 1215-22– Dispositions relatives à la protection du ruisseau Meech comme territoire de connectivité des habitats ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-26

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22-
DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU RUISSEAU MEECH
COMME TERRITOIRE DE CONNECTIVITÉ DES HABITATS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a prévu, à l'annexe 5 du règlement de zonage, des territoires de connectivité des habitats visant à favoriser la mobilité des espèces et la continuité écologique du territoire, lesquels sont assujettis à des normes particulières d'encadrement;

ATTENDU QUE le ruisseau Meech constitue un élément structurant du réseau hydrique et écologique du territoire municipal et contribue à la connectivité des habitats;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter un territoire de connectivité des habitats associé au ruisseau Meech afin d'assurer la cohérence du réseau écologique prévu au règlement de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 5, intitulée « Plan des territoires de connectivité des habitats » est modifiée par l'ajout du secteur du ruisseau Meech, lequel correspond au territoire illustré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

La section 7.8, intitulée « Dispositions relatives à la protection des territoires de connectivité des habitats », est modifiée par l'ajout, après l'article 7.8.4, de l'article 7.8.5 suivant :

Article 7.8.5 Dispositions applicables à la protection du territoire de connectivité des habitats du ruisseau Meech

Dans les portions de territoire identifiées comme le secteur du ruisseau Meech dans le plan des territoires de connectivité des habitats, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. L'installation d'une clôture ou autres éléments sur les lignes de propriété pouvant constituer un obstacle à la libre circulation des espèces sont prohibées, à l'exception des clôtures formant l'enceinte de sécurité entourant un bassin d'eau, tel une piscine ou un spa, ou une clôture entourant un potager.
2. Toute demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment doit être accompagné d'un plan d'implantation démontrant la protection des arbres et le maintien du couvert végétal sur 70% de la superficie de la propriété.

3. À l'exception des lots cadastrés avant le 5 mai 2026 ou dont la demande complète d'avant-projet de lotissement a été déposée avant le 5 mai 2026, la largeur de la rive est portée à 30 m selon les modalités de délimitation contenues à la section 7.6. Sont exemptés les ouvrages et travaux reliés à l'installation d'un système septique lorsqu'ils sont implantés à 15 mètres ou plus de la ligne des hautes eaux mesurée horizontalement.
4. En présence d'habitats ou d'individus d'espèces menacées ou vulnérables sur le terrain, un rayon de protection de 30 m devra être maintenu autour de l'habitat identifié à l'étude ;
5. Malgré le paragraphe précédent, il est possible de déplacer une espèce menacée ou vulnérable avec l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).
6. Les bâtiments principaux et accessoires ainsi que les constructions accessoires ne peuvent occuper plus de 10% de la superficie du terrain.

ARTICLE 4

Remplacer, dans l'ensemble du règlement de zonage, toute référence au « ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » par le « ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) »

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 7^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

 Claudine Lacasse
 Directrice générale

 Brian Nolan
 Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 5 MAI 2026

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
 RÈGLEMENT :

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
 RÈGLEMENT :

DATE DE DEMANDE DE RÉFÉRENDUM :

DATE DE L'ADOPTION :

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
 CONFORMITÉ :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
 VIGUEUR :

Annexe A
Premier projet de règlement numéro 1388-26

Plan du territoire de connectivité des habitats du ruisseau Meech



Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

7.5. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 /July 7, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-26

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LES MODES D'ÉCLAIRAGE DES ENSEIGNES

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion, présente et dépose le premier projet de règlement portant le numéro 1391-26 intitulé « Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

L'objectif de ce règlement est de modifier les dispositions relatives à l'éclairage des enseignes afin de prohiber les enseignes à éclairage interne et de favoriser des modes d'éclairage limitant la pollution lumineuse et la lumière intrusive.

(conseillère/conseiller)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-26

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LES MODES D'ÉCLAIRAGE DES ENSEIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme, l'apparence des constructions et de certains aménagements, dont les enseignes;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL est important d'assurer la préservation des paysages naturels et du caractère villageois de la municipalité;

ATTENDU QUE cette modification vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en limitant les nuisances associées à l'éclairage des enseignes;

ATTENDU QUE l'éclairage des enseignes peut contribuer à la dégradation de l'environnement nocturne et générer de la lumière intrusive sur les propriétés voisines, et qu'il est souhaitable de privilégier des modes d'éclairage favorisant la protection du ciel nocturne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 3 juin 2026;

ATTENDU QUE le CCU a jugé opportun d'étendre à l'ensemble du territoire municipal l'approche déjà appliquée au secteur du Centre-village en matière d'éclairage des enseignes afin d'assurer une cohérence dans la préservation des paysages naturels, du caractère villageois et de l'environnement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026 et que le premier projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.1.5 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Types d'enseigne prohibés », est remplacé par l'article suivant :

« Article 6.1.5: Types d'enseigne prohibés

Les types d'enseignes prohibés sont les suivants :

1. Les enseignes conçues de façon à ressembler à une indication, une enseigne ou un signal de la circulation routière, autres que celles autorisées dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, ainsi que les enseignes présentant un effet d'éblouissement pour les automobilistes ;

2. Les enseignes à éclairage ou à feux intermittents, clignotants (stroboscope) ou imitant les dispositifs avertisseurs (gyrophare ou autre) des véhicules de police, de pompier ou des services ambulanciers, ou utilisant de tels dispositifs pour attirer l'attention ;
3. Toute enseigne ou message dont l'éclairage est clignotant, pivotant ou rotatif ;
4. Les enseignes et les messages à éclairage translucide, soit un éclairage dont la source lumineuse est placée à l'intérieur du boîtier ou du dispositif de l'enseigne.
5. Toute enseigne ou message implantée sur les flancs ou le sommet d'un relief ;
6. Tout message publicitaire, au moyen de peinture, sur tout revêtement extérieur de bâtiments ainsi que sur le revêtement bitumineux et les clôtures de toute propriété ;
7. Les enseignes en papier ou en carton apposées ailleurs que sur les panneaux réclames et les tableaux d'affichage ;
8. Les enseignes et autres dispositifs en suspension dans les airs ou gonflables ;
9. Les enseignes projetées à l'aide de matériel audio-visuel, électronique ou lumineux ;
10. Les enseignes émanant un son ou un bruit.
11. Toute enseigne ou message dans le but de promouvoir un projet immobilier situé à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Chelsea. »

ARTICLE 3

L'article 6.1.11 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Éclairage des enseignes », est remplacé par l'article suivant :

« Article 6.1.11: Éclairage des enseignes

Une enseigne peut uniquement être éclairée par réflexion au moyen d'une source lumineuse placée à l'extérieur de l'enseigne et dirigée vers celle-ci. L'éclairage ne doit projeter, directement ou indirectement, aucun rayon lumineux vers une propriété voisine, vers le ciel ou vers la voie publique.

L'alimentation électrique de l'enseigne lumineuse doit être souterraine. Aucun fil aérien n'est autorisé.

L'éclairage doit présenter une intensité constante, non éblouissante et les équipements d'éclairage doivent être fixes.

Lorsqu'il est indiqué, au présent règlement, que l'enseigne doit être non lumineuse, aucun éclairage n'est autorisé. »

ARTICLE 4

L'article 6.3.1 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Éclairage des enseignes », est abrogé.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 7^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 JUILLET 2026

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT : 7 JUILLET 2026

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :

DATE DE L'ADOPTION :

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :

7.5. c)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215 - 22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LES MODES D'ÉCLAIRAGE DES ENSEIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme, l'apparence des constructions et de certains aménagements, dont les enseignes;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL est important d'assurer la préservation des paysages naturels et du caractère villageois de la municipalité;

ATTENDU QUE cette modification vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en limitant les nuisances associées à l'éclairage des enseignes;

ATTENDU QUE l'éclairage des enseignes peut contribuer à la dégradation de l'environnement nocturne et générer de la lumière intrusive sur les propriétés voisines, et qu'il est souhaitable de privilégier des modes d'éclairage favorisant la protection du ciel nocturne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 3 juin 2026;

ATTENDU QUE le CCU a jugé opportun d'étendre à l'ensemble du territoire municipal l'approche déjà appliquée au secteur du Centre-village en matière d'éclairage des enseignes afin d'assurer une cohérence dans la préservation des paysages naturels, du caractère villageois et de l'environnement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026 et que le premier projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Premier projet de règlement numéro 1391-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant les modes d'éclairage des enseignes ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

7.5. c)

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-26

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LES MODES D'ÉCLAIRAGE DES ENSEIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme, l'apparence des constructions et de certains aménagements, dont les enseignes;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL est important d'assurer la préservation des paysages naturels et du caractère villageois de la municipalité;

ATTENDU QUE cette modification vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en limitant les nuisances associées à l'éclairage des enseignes;

ATTENDU QUE l'éclairage des enseignes peut contribuer à la dégradation de l'environnement nocturne et générer de la lumière intrusive sur les propriétés voisines, et qu'il est souhaitable de privilégier des modes d'éclairage favorisant la protection du ciel nocturne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé la présente modification conformément aux dispositions de l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 3 juin 2026;

ATTENDU QUE le CCU a jugé opportun d'étendre à l'ensemble du territoire municipal l'approche déjà appliquée au secteur du Centre-village en matière d'éclairage des enseignes afin d'assurer une cohérence dans la préservation des paysages naturels, du caractère villageois et de l'environnement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2026 et que le premier projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.1.5 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Types d'enseigne prohibés », est remplacé par l'article suivant :

« Article 6.1.5: Types d'enseigne prohibés

Les types d'enseignes prohibés sont les suivants :

1. Les enseignes conçues de façon à ressembler à une indication, une enseigne ou un signal de la circulation routière, autres que celles autorisées dans le cadre de l'application du Code de la sécurité routière, ainsi que les enseignes présentant un effet d'éblouissement pour les automobilistes ;

2. Les enseignes à éclairage ou à feux intermittents, clignotants (stroboscope) ou imitant les dispositifs avertisseurs (gyrophare ou autre) des véhicules de police, de pompier ou des services ambulanciers, ou utilisant de tels dispositifs pour attirer l'attention ;
3. Toute enseigne ou message dont l'éclairage est clignotant, pivotant ou rotatif ;
4. Les enseignes et les messages à éclairage translucide, soit un éclairage dont la source lumineuse est placée à l'intérieur du boîtier ou du dispositif de l'enseigne.
5. Toute enseigne ou message implantée sur les flancs ou le sommet d'un relief ;
6. Tout message publicitaire, au moyen de peinture, sur tout revêtement extérieur de bâtiments ainsi que sur le revêtement bitumineux et les clôtures de toute propriété ;
7. Les enseignes en papier ou en carton apposées ailleurs que sur les panneaux réclames et les tableaux d'affichage ;
8. Les enseignes et autres dispositifs en suspension dans les airs ou gonflables ;
9. Les enseignes projetées à l'aide de matériel audio-visuel, électronique ou lumineux ;
10. Les enseignes émanant un son ou un bruit.
11. Toute enseigne ou message dans le but de promouvoir un projet immobilier situé à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Chelsea. »

ARTICLE 3

L'article 6.1.11 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Éclairage des enseignes », est remplacé par l'article suivant :

« Article 6.1.11: Éclairage des enseignes

Une enseigne peut uniquement être éclairée par réflexion au moyen d'une source lumineuse placée à l'extérieur de l'enseigne et dirigée vers celle-ci. L'éclairage ne doit projeter, directement ou indirectement, aucun rayon lumineux vers une propriété voisine, vers le ciel ou vers la voie publique.

L'alimentation électrique de l'enseigne lumineuse doit être souterraine. Aucun fil aérien n'est autorisé.

L'éclairage doit présenter une intensité constante, non éblouissante et les équipements d'éclairage doivent être fixes.

Lorsqu'il est indiqué, au présent règlement, que l'enseigne doit être non lumineuse, aucun éclairage n'est autorisé. »

ARTICLE 4

L'article 6.3.1 du règlement numéro 1215-22, intitulé « Éclairage des enseignes », est abrogé.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 7^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

Claudine Lacasse
Directrice générale

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 JUILLET 2026

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT : 7 JUILLET 2026

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :

DATE DE L'ADOPTION :

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :

Bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse

Les luminaires mal conçus, mal orientés, ou utilisés abusivement, génèrent de la lumière excessive que l'on définit comme la pollution lumineuse. Les rues, les stationnements, les parcs, les édifices publics, commerciaux et industriels, ainsi que les résidences privées sont souvent trop éclairés pendant toute la nuit. Les conséquences de cette utilisation inadéquate de l'éclairage nocturne sont nombreuses, dont l'éblouissement, la diffusion de lumières intrusives et la perte importante d'énergie. En illuminant le ciel inutilement, les luminaires fautifs mettent aussi en péril l'observation des étoiles, nuisent aux amoureux de la nature et portent atteinte à la faune et à l'équilibre des écosystèmes.

Pollution lumineuse - Conséquences Le voilement des étoiles

Lorsque la lumière se propage vers le ciel et rencontre les particules présentes dans l'atmosphère, elle est réfléchiée vers la Terre, augmentant ainsi la brillance du ciel. Plus le fond du ciel est éclairé, moins les étoiles sont visibles.

Ciel exempt de pollution lumineuse



Ciel masqué par la pollution lumineuse



L'éblouissement et la visibilité

L'éblouissement peut nous aveugler, créer un inconfort visuel et limiter notre capacité de distinguer les obstacles rencontrés. Dans la plupart des cas, la responsabilité incombe à une mauvaise utilisation de l'éclairage qui accentue les risques d'accidents. La photo de droite illustre bien à quel point un éclairage puissant, mal dirigé et sans uniformité s'avère éblouissant et nuisible à notre visibilité : le piéton à l'avant-plan est à peine perceptible!



La lumière intrusive

La lumière intrusive, quant à elle, c'est la lumière de l'extérieur qui pénètre dans nos espaces privés ou qui éclaire au-delà des limites de propriété. La lumière intrusive porte atteinte à notre vie privée et à notre quiétude, tant à l'intérieur de nos résidences que dans nos jardins et nos cours, en plus de limiter notre accès à la beauté d'un ciel étoilé!



Lutter contre la pollution lumineuse ce n'est pas cesser d'éclairer, mais mieux éclairer

Choisir le luminaire adéquat

Choisir un luminaire adéquat est une étape essentielle qui permet de répondre aux objectifs des bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse.

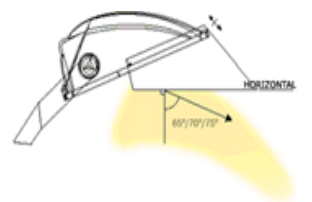
PROBLÉMATIQUES	ADÉQUATS
Conseil : Assurez-vous d'orienter votre lampadaire à l'horizontale et choisissez judicieusement l'intensité du lampadaire.	
Conseil : Un détecteur de mouvement est idéal pour vous avertir et permet une utilisation efficace de votre éclairage.	
Conseil : Choisissez un lampadaire où l'ampoule est cachée pour réduire l'éblouissement et augmenter la sécurité.	
Conseil : Les ampoules jaunes sont peu dispendieuses et idéales pour réduire les impacts négatifs de la lumière nocturne.	

Installer le luminaire adéquat

- ❖ Aucune lumière émanant d'un appareil d'éclairage ne doit éblouir ou être intrusive aux propriétés voisines ou à la rue.
- ❖ Les appareils d'éclairage doivent être conçus et installés de façon à diriger tout flux lumineux vers le bas.
- ❖ Aucune lumière émanant d'un appareil d'éclairage ne doit éclairer le sol hors des limites du terrain sur lequel il est installé.
- ❖ L'ampoule d'un appareil d'éclairage doit être dissimulée par un abat-jour visant à limiter l'émission de lumière directe vers le ciel.

L'utilisation de projecteurs

Les projecteurs sont des luminaires dont la tête peut être orientée selon l'angle désiré. Fréquemment, ces dispositifs d'éclairage sont mal utilisés, projetant une quantité excessive de lumière directement vers le ciel ou hors des surfaces destinées à être éclairées.



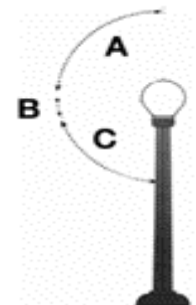
L'utilisation de projecteurs, soit pour l'éclairage des façades de bâtiments, des enseignes, des terrains de sports ou autres grandes surfaces, doit être réalisée de manière à limiter les pertes inutiles de lumière. Pour cela, le flux lumineux doit être orienté vers le sol, soit en inclinant les projecteurs adéquatement sous l'horizon, soit en leur apposant des visières externes ou internes.

La lumière utile d'un luminaire

Zone A – Voilement des étoiles : La lumière émise au-dessus de l'horizon est une pure perte. Elle nuit à l'observation des étoiles et gaspille de l'énergie.

Zone B – Éclairage éblouissant et intrusif: La lumière émise à moins de 10° sous l'horizon est éblouissante et risque de générer davantage de lumière intrusive sur les propriétés voisines

Zone C – Éclairage utile



Réduire l'intensité des lampes

Évitez l'éclairage excessif en adoptant les stratégies suivantes :

- ❖ Privilégier le confort visuel.
- ❖ Utiliser des lampes moins énergivores et moins intenses (sodium ou DEL).
- ❖ Augmenter l'efficacité de certains appareils en les munissant de détecteurs de mouvement.
- ❖ Privilégier des appareils à l'échelle humaine.
- ❖ Utiliser des appareils de type défilé (cut-off).

Bien gérer les mises en lumière

La mise en lumière consiste à mettre en valeur l'architecture d'un bâtiment par son éclairage nocturne.

- ❖ Afin de limiter la pollution lumineuse et d'effectuer une bonne gestion des lumières, l'ampoule d'un appareil destiné à l'éclairage architectural doit être dissimulée par un abat-jour qui restreint l'émission de lumière directe vers le ciel. L'abat-jour devrait être conçu de manière à camoufler complètement l'ampoule électrique, sauf directement en-dessous de l'ampoule.
- ❖ Éviter l'utilisation de tout projecteur qui éclaire une façade vers le haut.



Source : [Pinterest](#)



Source : [Pinterest](#)

Contrôler les heures d'opération

Quelle que soit l'application concernée, il est préférable que les dispositifs d'éclairage soient dotés de systèmes de contrôle automatique qui permettent de restreindre les heures d'opération, diminuant ainsi la consommation électrique et le niveau de pollution lumineuse.

Installer une minuterie, un détecteur de mouvement, ou prendre l'habitude d'éteindre ses lumières en allant se coucher, sont tous des actions simples, mais efficaces qui limitent l'utilisation de l'éclairage selon le besoin.

Planifier l'éclairage des espaces publics

Il est important de planifier et d'intégrer ces concepts d'éclairage au mobilier urbain, tant au niveau du design des appareils que dans leur positionnement, pour créer une ambiance de rue sécuritaire et conviviale.

Ce premier exemple illustre un flux lumineux bien contrôlé, qui offre une bonne visibilité aux usagers de l'espace public tout en minimisant les pertes de lumière vers le ciel et vers les bâtiments privés.



Ce deuxième cas, toutefois, illustre un luminaire qui contrôle très peu son flux lumineux; la lumière est émise dans toutes les directions. Bref, voilà une situation à éviter, tant pour des raisons énergétiques que pour assurer le respect de la vie privée et la sauvegarde du ciel étoilé!



Exemples d'éclairage des espaces publics



AVANT



APRÈS

Limiter l'utilisation des sources lumineuses blanches

Privilégiez l'utilisation de sources lumineuses de couleur ambrée à celles de couleur blanche. Ces dernières sont les plus dommageables pour le voilement des étoiles et pour la santé en raison de leur grande proportion de lumière bleue.



Qu'est-ce que l'efficacité du luminaire ?

En plus d'envoyer une grande proportion de leur lumière directement vers le ciel, certains luminaires éclairent en dehors des surfaces visées et donc au-delà des besoins réels. Ce suréclairage augmente inutilement la quantité de lumière réfléchi du sol vers le ciel, ce qui provoque davantage de lumière intrusive et de pollution lumineuse. Il est donc crucial de choisir un luminaire adapté aux besoins réels qui offre un contrôle sur la couverture du flux lumineux et de porter une attention particulière à son orientation lors de son installation.

Sources d'information pour l'élaboration de ce document :

Réserve internationale de
CIEL ÉTOILÉ
du Mont-Mégantic
<http://ricemm.org/pollution-lumineuse/>

ASTRO Lab
du Mont-Mégantic

Guide technique et réglementaire sur l'éclairage extérieur
www.astrolab-parc-national-mont-megantic.org/.../guide_technique...

Affichage et éclairage - MRC de La Côte-de-Beaupré
www.mrcotedebeaupre.com/.../Fiche14_affichageclairage

Règlement relatif à l'éclairage extérieur - Ville de Sutton
https://sutton.ca/wp-content/.../Reglement-no-233_Eclairage

Chelsea Web Site: www.chelsea

7.6) DIVERS / VARIOUS

7.6. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

DEMANDE DE DÉSIGNATION POUR UN CHEMIN PRIVÉ – CHEMIN DE LA LUNE – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE les représentants du développement Village de la Rivière S.E.N.C. ont soumis une demande afin de nommer le chemin privé, chemin de la Lune;

ATTENDU QUE ces nouvelles désignations ont pour but de faciliter le repérage et les accès des lots qui seront situés sur ce chemin par les services d'urgences (ambulanciers, pompiers, policiers), les résidents et leurs invités;

ATTENDU QUE le nom proposé n'est pas déjà présent dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nom proposé remplace « chemin Luna », approuvé par la résolution 131-26, lequel a été refusé par la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère
, appuyé par le conseiller et résolu que le conseil :

- approuve/refuse la demande visant à nommer le nouveau chemin « chemin de la Lune », que la présente résolution remplace la résolution 131-26 approuvant la désignation « chemin Luna » et que la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.6. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

LOTISSEMENT – LOT 3 030 772 AU CADASTRE DU QUÉBEC – COMPENSATION POUR PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS ET CESSION D'UNE SURLARGEUR DE TERRAIN – DISTRICT ÉLECTORAL 4

ATTENDU QUE le propriétaire d'une partie du lot 3 030 772 au cadastre du Québec, propriété située en bordure de la route 105, désire diviser son terrain en trois (3) lots à bâtir tel que démontré au plan projet de subdivision préparé par Monsieur Alex Robert, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 2025 et révisé en date du 24 mars 2026 et portant le numéro 199 de ses minutes;

ATTENDU QUE le projet de subdivision n'est pas assujéti à la procédure de PIIA en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22, article 1.1.7, alinéa 1, paragraphe 6, puisqu'aucun nouveau chemin n'est créé;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, de concert avec les autres services municipaux concernés, a analysé le projet de lotissement et estime qu'une compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels sous forme monétaire est préférable à une cession de terrain, notamment en raison de la proximité du parc Southridge;

ATTENDU QUE, conformément au règlement de lotissement, les sommes d'argent versées doivent représenter 10% de la valeur marchande du terrain établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé, avec lequel la municipalité est en accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

- approuve/refuse le paiement en argent de la compensation pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels représentant 10% de la valeur marchande du terrain;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

9. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

ACQUISITION DU LOT 4 993 890 AU CADASTRE DU QUÉBEC DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE CHEMIN MAIDAN

ATTENDU QUE la Municipalité entend acquérir le lot 4 993 890 au cadastre du Québec désigné comme étant le chemin Maidan;

ATTENDU QUE le lot 4 993 890 au cadastre du Québec est actuellement immatriculé au nom de la société Maple Ridge Property Development Inc.;

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur la Voirie, L.R.Q., Chapitre V-9, mentionne : « Les routes construites ou reconstruites par le gouvernement en vertu de la présente loi ou de la Loi sur la voirie (chapitre V-8) sont, restent ou deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées »;

ATTENDU QU'À la suite de la dissolution de la société Maple Ridge Property Developments Inc., le lot 4 993 890 au cadastre du Québec sera donc transféré à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité entend acquérir ledit lot afin d'assurer la sécurité routière lors de manœuvres de virage nécessaires à la réalisation de ses opérations municipales ;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt public de procéder à cette acquisition ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit ni mettre ce chemin aux normes applicables aux chemins municipaux ou chemins privés ni en prolonger le tracé, mais qu'elle en assurera néanmoins l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte que le lot 4 993 890 au cadastre du Québec, désigné comme étant le chemin Maidan, soit transféré à la Municipalité à la suite de la dissolution de la société Maple Ridge Property Development Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité en assumera l'entretien, sans toutefois s'engager à le mettre aux normes applicables aux chemins municipaux ou chemins privés ni à en prolonger le tracé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

9. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (CCTMD)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1369-26 constituant le comité consultatif des transports et de la mobilité durable, lequel doit recommander au conseil des décisions sur des matières reliées aux transports et à la mobilité durable;

ATTENDU QU'IL y a un siège à combler au sein du comité;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats et estime que la candidature retenue répond aux critères recherchés pour siéger à titre de membre du CCTMD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de nommer la personne suivante comme membre du comité consultatif des transports et de la mobilité durable et ce pour un terme de deux (2) ans :

- M. Daniel Gélinas

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

10. a)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – BENJAMIN GRAVEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1370-26 constituant le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières, lequel doit recommander au conseil municipal des orientations sur divers aspects touchants les services aux citoyens ou d'analyser une problématique en lien avec la mission du présent comité;

ATTENDU QUE le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières a été renommé en 2026 et portait auparavant le nom de comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE Monsieur Benjamin Gravel siège au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières depuis le 2 juillet 2024 et ne renouvellera pas son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de Monsieur Benjamin Gravel à titre de membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. b)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – DAVID MARCHESSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1370-26 constituant le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières, lequel doit recommander au conseil municipal des orientations sur divers aspects touchants les services aux citoyens ou d'analyser une problématique en lien avec la mission du présent comité;

ATTENDU QUE le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières a été renommé en 2026 et portait auparavant le nom de comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE Monsieur David Marchesseault siège au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières depuis le 5 mai 2020 et ne renouvellera pas son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de Monsieur David Marchesseault à titre de membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. c)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – ÉLISABETH VEYRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1370-26 constituant le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières, lequel doit recommander au conseil municipal des orientations sur divers aspects touchants les services aux citoyens ou d'analyser une problématique en lien avec la mission du présent comité;

ATTENDU QUE le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières a été renommé en 2026 et portait auparavant le nom de comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE Madame Élisabeth Veyrat siège au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières depuis le 7 juillet 2014 et ne renouvellera pas son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de Madame Élisabeth Veyrat à titre de membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. d)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – JULIE DUPONT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1370-26 constituant le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières, lequel doit recommander au conseil municipal des orientations sur divers aspects touchants les services aux citoyens ou d'analyser une problématique en lien avec la mission du présent comité;

ATTENDU QUE le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières a été renommé en 2026 et portait auparavant le nom de comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE Madame Julie DuPont siège au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières depuis le 8 mars 2022 et ne renouvellera pas son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de Madame Julie DuPont à titre de membre du comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. e)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES – MADAME LYNDA PEDLEY

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1370-26 constituant le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières, lequel doit recommander au conseil municipal des orientations sur divers aspects touchants les services aux citoyens ou d'analyser une problématique en lien avec la mission du présent comité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement du mandat d'un membre;

ATTENDU QUE Madame Lynda Pedley accepte un troisième mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte le renouvellement du mandat de Madame Lynda Pedley, et ce, pour un terme de 2 ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10. f)

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVIL – GESTION DES EAUX PLUVIALES ET AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS PUBLIC À LA RIVIÈRE GATINEAU AU CHEMIN BURNETT

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a mandaté la firme KAP afin de réaliser un plan d'aménagement de la rive du chemin Burnett dans le dossier d'accès public à la rivière Gatineau et que la firme a conclu que la pérennité des aménagements proposés est tributaire d'une gestion adéquate des eaux de ruissellement;

ATTENDU QUE l'aménagement projeté nécessite la conception d'ouvrage de drainage ainsi que la réalisation de calculs hydrologiques relevant d'une expertise en ingénierie civile et que la firme KAP a recommandé le recours à une firme spécialisée en ingénierie civile afin d'élaborer une solution de gestion des eaux pluviales adaptée au site;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a consulté la firme Équipe Laurence déjà mandatée dans le cadre du projet de réaménagement de la Voie Verte Chelsea pour le stationnement du chemin Burnett;

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence a soumis une offre de services complémentaires pour la réalisation des études et recommandations requises relativement à la gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE les coûts prévus pour ce mandat sont de 15 000,00 \$ plus taxes excluant les frais additionnels qui pourraient être requis advenant la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie à la firme Équipe Laurence le mandat de services professionnels en ingénierie civile visant l'analyse et la conception des mesures de gestion des eaux pluviales nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rive du chemin Burnett.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Séance ordinaire du 7 juillet 2026 / July 7, 2026, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette séance
ordinaire soit levée.